



## VILLE D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE 2022



## **SOMMAIRE**

- Page 3 : **Préambule**
- Page 4 : **Analyse économique et budgétaire**
  - o Page 4 : Contexte économique international
  - o Page 7 : Contexte économique zone Euro
  - o Page 9 : Contexte économique national
  - o Page 12 : Contexte économique local
  - o Page 15 : Projet de Loi de finances 2022
- Page 21 : **Les relations avec l'Intercommunalité**
- Page 22 : **Analyse Rétrospective 2015 – 2020 du Budget principal**
  - o Page 22 : Fonctionnement
  - o Page 42 : Investissement
- Page 46 : **Analyse et résultats prévisionnels 2021 du Budget principal**  
**Section Fonctionnement**
- Page 51 : **Les éléments prévisionnels 2022 du Budget principal**
  - o Page 51 : Fonctionnement
  - o Page 52 : Investissement
- Page 53 : **Les éléments structurants de la dette : Les annuités • Le remboursement du capital • Le remboursement des intérêts • Le capital restant dû**
- Page 56 : **Les perspectives d'évolution 2021 – 2026**
- Page 61 : **Lexique**

## **PREAMBULE**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire(DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des Conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

## **ANALYSE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE**

### **CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL**

L'économie mondiale devrait croître de 5,6 % en 2021, affichant ainsi un rebond post-récession d'une ampleur sans précédent en 80 ans. Cette reprise tient en grande partie au redressement vigoureux de quelques grandes économies, tandis que de nombreuses économies émergentes et en développement sont encore aux prises avec la pandémie de COVID-19 et ses retombées, indique la Banque mondiale dans sa dernière édition des *Perspectives économiques mondiales*.

Malgré la reprise, la production mondiale fin 2021 sera inférieure d'environ 2 % aux prévisions pré-COVID. Dans les deux tiers des économies émergentes et en développement, les pertes de revenu par habitant subies en 2020 ne seront pas recouvrées en 2022. Dans les pays à faible revenu, où la vaccination a pris du retard, les effets de la pandémie ont effacé les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté et aggravé l'insécurité et d'autres problèmes de longue date.

*Malgré des signes encourageants de reprise à l'échelle mondiale, la pandémie a aggravé la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement, souligne le président du Groupe de la Banque mondiale, David Malpass. Il est essentiel de mener une action coordonnée au niveau mondial pour accélérer la distribution des vaccins et les allègements de dette, surtout pour les pays à faible revenu. À mesure que l'on sort de la crise sanitaire, les dirigeants politiques devront faire face aux effets durables de la pandémie et prendre des mesures pour promouvoir une croissance verte, résiliente et inclusive tout en préservant la stabilité macroéconomique.*

Parmi les grandes économies, les États-Unis devraient afficher une croissance de 6,8 % cette année, grâce aux importantes mesures de soutien budgétaire et à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie. La croissance se raffermira également dans les autres économies avancées, mais dans une moindre mesure. Parmi les économies émergentes et en développement, la Chine devrait enregistrer un rebond de la croissance de 8,5 % cette année, à la faveur du rattrapage de la demande.

Globalement, ce groupe de pays devrait connaître une croissance de 6 % en 2021, tirée par la progression de la demande et la hausse des prix des produits de base. Dans de nombreux pays, toutefois, la reprise est freinée par la recrudescence des cas de COVID-19 et le retard pris dans la vaccination, auxquels s'ajoute la suppression des mesures de soutien dans certains cas. Si l'on ne tient pas compte de la Chine, la reprise devrait s'établir à 4,4 % en 2021. Pour 2022, les projections tablent sur une croissance de 4,7 % pour l'ensemble des économies émergentes et en développement. Néanmoins, les gains attendus dans ce groupe de pays ne sont pas suffisants pour regagner le terrain perdu pendant la récession de 2020, et en 2022 la production devrait être inférieure de 4,1 % aux projections pré-COVID.

Dans de nombreuses économies émergentes et en développement, le revenu par habitant devrait également rester inférieur aux niveaux atteints avant la pandémie, et les

pertes aggraveront les privations associées à la santé, à l'éducation et au niveau de vie. Alors que les prévisions indiquaient un essoufflement des principaux moteurs de la croissance même avant la crise sanitaire, les séquelles laissées par la pandémie devraient accentuer cette tendance.

Les pays à faible revenu devraient connaître cette année leur plus faible croissance depuis 20 ans (année 2020 non comprise), en partie à cause du rythme très lent de la vaccination. La croissance dans ces pays s'accroîtra pour atteindre 2,9 % en 2021 et 4,7 % en 2022. Selon les prévisions pour 2022, leur production sera inférieure de 4,9 % au niveau pré-COVID.

La dernière édition des *Perspectives économiques mondiales* consacre un dossier spécial à l'impact positif que la baisse des coûts commerciaux, liés notamment à la logistique et aux lourdes procédures frontalières, pourrait avoir sur la reprise dans les économies émergentes et en développement en facilitant les échanges. Bien qu'ils aient diminué au cours des 15 dernières années, les coûts commerciaux restent près de 50 % plus élevés dans ces pays que dans les économies avancées, en grande partie à cause du montant supérieur des frais d'expédition et de logistique. Les efforts visant à simplifier les procédures commerciales et les formalités douanières, améliorer les infrastructures de transport et la gouvernance, favoriser les échanges d'informations et renforcer la concurrence dans les domaines de la logistique, du commerce de gros et de détail pourraient réduire considérablement les coûts.

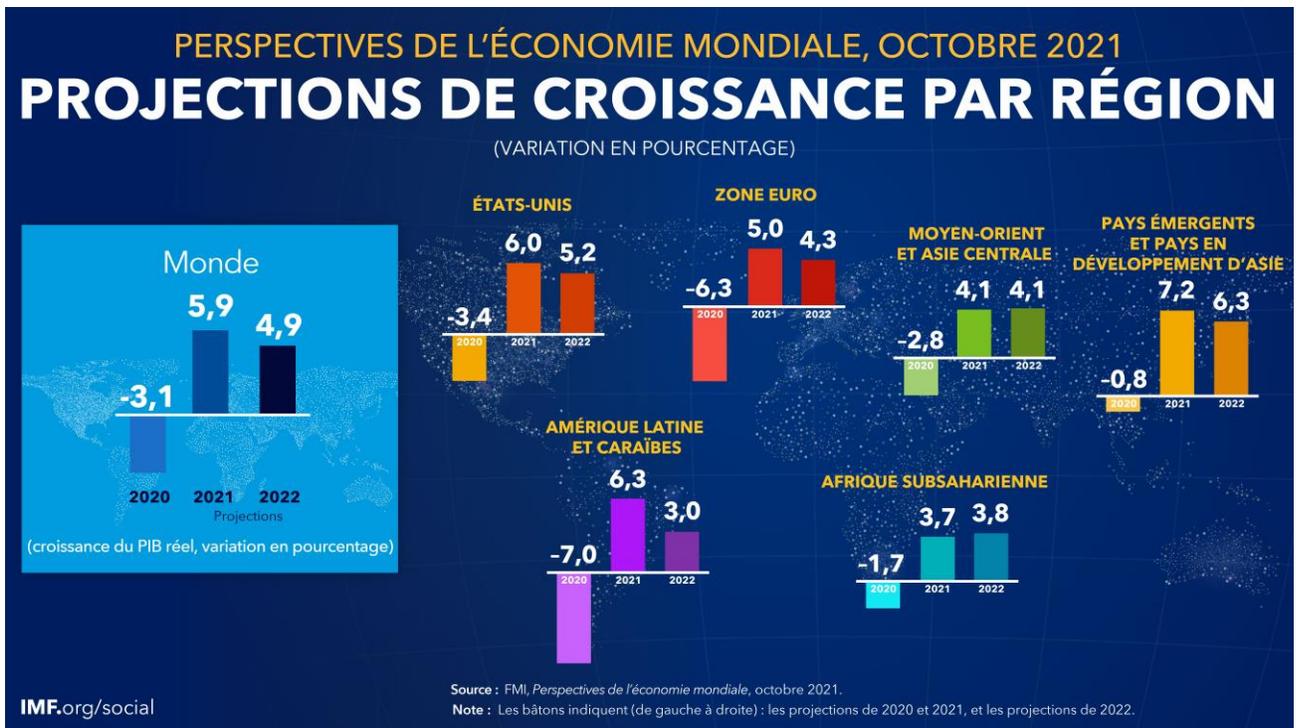
*Les liens créés par le commerce et les chaînes de valeur mondiales ont constitué l'un des principaux vecteurs de progrès économique des pays en développement et aidé de nombreuses personnes à sortir de la pauvreté. Cependant, au rythme actuel, la croissance du commerce mondial va ralentir au cours des dix prochaines années,* explique Indermit Gill, vice-président du Groupe de la Banque mondiale pour le pôle Croissance équitable et institutions financières. À mesure que les pays en développement se relèvent de la pandémie de COVID-19, la baisse des coûts commerciaux peut créer des conditions propices à une réintégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et à la reprise des échanges.

Au-delà, on assiste au rebond de l'inflation mondiale qui a accompagné la reprise de l'activité économique. Sur les cinq dernières récessions mondiales, celle de 2020 a produit le plus faible recul de l'inflation, suivi de la plus forte hausse. Même si l'inflation mondiale continuera probablement d'augmenter jusqu'à la fin de l'année, elle devrait se maintenir dans la fourchette prévue par la plupart des pays qui fixent un objectif en la matière. Dans les économies émergentes et en développement où l'inflation dépasse les niveaux visés, les pressions sur les prix ne justifient pas nécessairement le recours à des mesures monétaires, sous réserve qu'elles soient temporaires et que les anticipations d'inflation restent stables.

*La hausse de l'inflation risque de compliquer les choix à faire par les économies émergentes et en développement au cours des prochains mois, sachant que certaines d'entre elles continuent de recourir à des mesures expansionnistes pour assurer une reprise durable,* indique Ayhan Kose, directeur du Groupe des prévisions de la Banque

mondiale. À moins de s'attaquer aux risques de surendettement, ces économies restent vulnérables aux tensions sur les marchés financiers si les poussées inflationnistes dans les économies avancées accroissent l'aversion des investisseurs pour le risque.

La hausse des prix des denrées alimentaires et l'accélération de l'inflation globale pourraient également exacerber les problèmes liés à l'insécurité alimentaire dans les pays à faible revenu. Les dirigeants de ces pays doivent veiller à ce que la hausse des taux d'inflation n'entraîne pas le décrochage des anticipations d'inflation et éviter de recourir à des subventions ou à un contrôle des prix qui risquent de faire monter les cours mondiaux des denrées alimentaires. Des mesures axées sur le renforcement des programmes de protection sociale, l'amélioration de la logistique et la résilience de l'offre locale de nourriture face aux changements climatiques seraient plus utiles.



## **CONTEXTE ECONOMIQUE ZONE EURO**

La pandémie de COVID-19 a déclenché la plus forte récession en temps de paix dans l'Union Européenne (UE), inversant les récents progrès en matière d'augmentation du niveau de vie. Avec une baisse de la production de 6,1% en 2020, il s'agit de la récession la plus forte depuis la Seconde Guerre mondiale. L'activité économique dans tous les États membres de l'UE a été touchée, mais l'impact a été inégal, les pays d'Europe du Sud étant les plus durement touchés.

La contraction économique était un symptôme des blocages pandémiques qui ont été imposés pour protéger des vies, et des perturbations ultérieures du travail, des voyages, du commerce, de la consommation et des investissements ressenties par tous les pays de l'UE. Une réponse politique sans précédent et exceptionnelle des gouvernements et des institutions de l'UE a amorti les pires impacts sur l'emploi et les revenus. Un soutien a été apporté tant au niveau régional que national sous la forme de garanties de crédit, de facilités de trésorerie, de suspensions de dettes, de subventions salariales, d'une aide sociale élargie et d'allègements fiscaux. Les stabilisateurs automatiques et le déclenchement de la clause échappatoire sur les règles budgétaires de l'UE ont également contribué à atténuer certains des pires impacts.

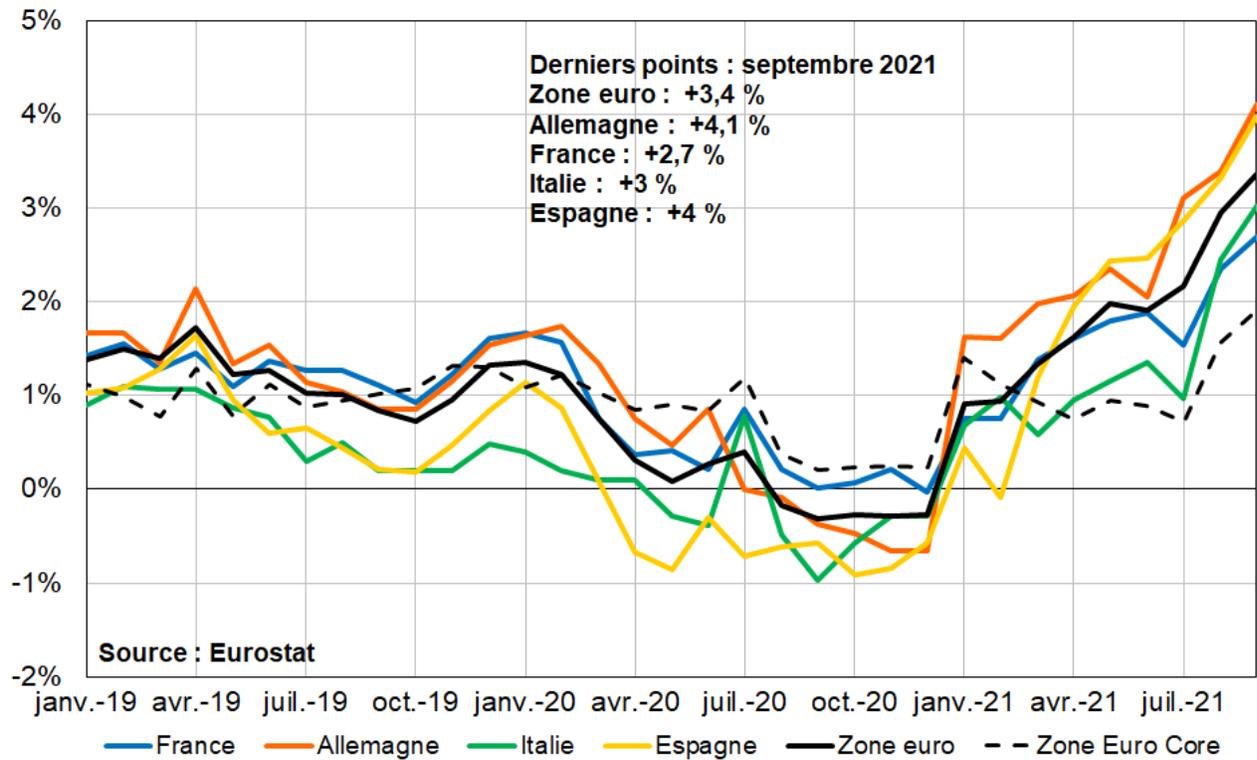
Malgré ces mesures, la pandémie a exposé et exacerbé des inégalités profondément enracinées, stoppant les progrès dans plusieurs domaines, notamment l'égalité des genres et la convergence des revenus dans les États membres de l'UE. On prévoit que la pauvreté et les inégalités se sont accrues et que les gains durement gagnés des revenus des ménages ont rapidement été érodés de manière très inégale.

La troisième vague d'infections et les contraintes du côté de l'offre sur la disponibilité des vaccins peuvent avoir initialement retardé la reprise dans certains pays. Cependant, le déploiement de la vaccination dans l'UE27 s'est depuis accéléré, améliorant les perspectives de reprise. L'évolution de la pandémie et le succès des programmes de vaccination sont primordiaux pour un rebond rapide. La poursuite du soutien politique sera également nécessaire pour garantir qu'aucune région ou aucun pays ne soit laissé pour compte.

Le chômage poursuit sa baisse dans la zone euro (7,5 % après 7,6 %) en août. L'inflation poursuit sa hausse en septembre (+3,4 % après +3,0 %). Cette hausse s'observe de manière plus forte en Allemagne (+4,1 % après +3,4 %) où le chômage s'est également rétracté en août (3,5 % après 3,6 %). Les ventes au détail reprennent en août en Allemagne (+1,1 % après -4,5 %), tandis qu'elles s'affaiblissent en Espagne (-0,2 % après +0,0 %), où l'inflation augmente en septembre (+4,0 % après +3,3 %). On observe également une hausse de l'inflation en l'Italie bien qu'elle reste plus mesurée (+3,0 % après +2,5 %), tandis que le chômage reste stable en août (à 9,3 %).

Au Royaume-Uni, l'évolution du PIB du deuxième trimestre 2021 a été révisée à la hausse (+5,5 % contre +4,8 % en première estimation et après -1,4 % au T1 2021).

## Inflation totale en zone euro par pays (g.a. en %)



## **CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

La vigueur de la reprise de l'activité économique se confirme en 2021 en France après la chute historique de 2020. Dans un contexte de bonne diffusion de la vaccination, le PIB et l'emploi ont nettement rebondi au deuxième trimestre. Cette dynamique se poursuivrait au troisième trimestre selon les enquêtes de conjoncture, puis l'activité resterait bien orientée au quatrième trimestre, en dépit des nouveaux variants de la Covid-19 et de certaines difficultés sectorielles d'approvisionnement ou de recrutement. La croissance du PIB atteindrait ainsi 6,3 % en 2021 en moyenne annuelle, puis 3,7 % en 2022, avant de revenir légèrement sous 2 % en 2023. L'activité retrouverait son niveau pré-Covid dès fin 2021. La révision en hausse de la prévision pour 2021 depuis juin traduit avant tout un rebond un peu plus fort qu'anticipé à la fin du premier semestre. Le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été préservé en 2020 (+ 0,2 % en moyenne), reprendrait une croissance de près de 3 % cumulés sur 2021-2023.

L'inflation totale (IPCH) s'élèverait à 1,8 % en 2021 (en moyenne annuelle) avec des pics mensuels plus marqués, qui l'amèneraient à évoluer au-dessus de 2 % d'août à décembre 2021. Pour autant, cette poussée significative, due notamment aux effets des hausses des coûts des intrants industriels sur les prix des produits manufacturés, devrait rester temporaire. L'inflation IPCH baisserait ainsi à 1,4 % en moyenne annuelle en 2022 du fait notamment de la stabilisation du prix de l'énergie.

En 2023, l'inflation totale, comme l'inflation sous-jacente, s'établirait à 1,3 % en moyenne annuelle. Néanmoins, l'aléa sur cette prévision d'inflation est orienté à la hausse.

La résilience du marché du travail est meilleure que prévu, grâce notamment au soutien des mesures publiques. L'emploi salarié a ainsi retrouvé son niveau d'avant-crise dès la mi-2021, même si le nombre d'heures travaillées par emploi reste plus bas en raison de la persistance d'une activité partielle encore significative (240 000 en équivalent temps plein en juillet).

Désormais, l'économie française retrouve son principal défi d'avant-crise : des difficultés fortes de recrutement (pour la moitié des entreprises) alors même que le chômage resterait élevé à 8 %.

L'économie française sort donc de la crise Covid et va aborder une nouvelle phase. Après le fort rebond de 2021 provoqué par la réouverture de l'économie et les mesures de soutien, le PIB va progressivement revenir vers son niveau potentiel. Les conditions seront encore favorables à l'horizon de cette projection (surplus d'épargne disponible des ménages, situation financière globalement préservée des entreprises, plan de relance) mais vont redevenir progressivement davantage dépendantes des moteurs plus structurels de la croissance.

## POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023
<b>PIB réel</b>	<b>1,8</b>	<b>- 8,0</b>	<b>6,3</b>	<b>3,7</b>	<b>1,9</b>
<b>IPCH</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	12,9	3,9	2,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,3	6,5	1,6
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,4	0,4	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 31 août 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le déficit public, qui a massivement soutenu les revenus des ménages et des entreprises pendant la crise, resterait trop élevé pour que le ratio de dette publique se réduise durablement.

Selon la Banque de France, la vigueur de la reprise permettrait de faire reculer le déficit public autour de – 8 % du PIB en 2021, après – 9,2 % en 2020, malgré des dépenses qui resteraient dynamiques et un taux de prélèvements obligatoires en baisse, deux éléments qui ont soutenu les revenus des ménages et des entreprises. En effet, le maintien pour environ 60 milliards d'euros des principales mesures d'urgence et de soutien (fonds de solidarité, activité partielle, annulations de cotisations sociales et dépenses de santé supplémentaires) se cumulerait avec la montée en charge du plan de relance (un peu plus de 25 milliards d'euros de dépenses en 2021) et avec le Ségur de la santé (près de 10 milliards d'euros), pour faire progresser à nouveau en 2021 les dépenses publiques hors crédit d'impôt (2 % en volume) après la très forte hausse de 2020 (près de 7 % en volume). Les baisses d'impôts consenties dans le plan de relance (10 milliards d'euros d'impôts de production) ainsi que celles programmées avant la crise (dégrèvement de la taxe d'habitation et baisse du taux d'impôt sur les sociétés) devraient de leur côté contribuer à limiter les prélèvements obligatoires en 2021. Le taux de prélèvements obligatoires atteindrait ainsi en 2021 un niveau légèrement inférieur à son niveau d'avant-crise (43,4 %, contre 43,8 % en 2019). Outre le rebond de la croissance, le financement européen du plan de relance devrait également contribuer à limiter le déficit en 2021. Grâce à la très forte croissance du PIB et à la consommation d'une partie de l'excédent de trésorerie constitué par les administrations publiques auparavant, le ratio de dette publique s'infléchirait légèrement, passant d'environ 115 % du PIB en 2020 à un peu plus de 114 % en 2021, mais plus de 15 points au-dessus du ratio d'environ 98 % en 2019.

Le déficit public continuerait « tendanciellement » à diminuer, grâce à une croissance toujours vigoureuse, la normalisation de certaines dépenses, une charge d'intérêt en baisse et la poursuite du financement européen du plan de relance. Il resterait cependant, hors nouvelles mesures qui pourraient être décidées dans les prochains projets de loi de finances, proche de – 4 % du PIB en 2023, en raison de la conjugaison de deux facteurs :

- Un taux de prélèvements obligatoires en baisse de près d'un point de PIB par rapport à son niveau de la période pré-crise (44,7 % en 2019 hors double compte CICE)

- Un ratio de dépenses primaires sur PIB (hors crédits d'impôt) en hausse d'un peu plus d'un point de PIB par rapport à son niveau pré-crise (52,3 % en 2019).

Le ratio de dette publique pourrait en conséquence diminuer en 2022, mais avec un déficit restant en fin d'horizon supérieur au niveau qui stabiliserait la dette, il pourrait repartir un peu en hausse en 2023.

## **CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL**

Après une année 2020 compliquée pour les finances locales, l'année 2021 acterait le rétablissement de l'autofinancement à un niveau supérieur à celui de 2018 et un rebond marqué de l'investissement, selon la dernière note de conjoncture de La Banque postale. « L'exercice 2021 devrait faire ressortir que, dans un contexte de crise économique et sociale dont les effets se font encore ressentir, les collectivités locales sont bien au rendez-vous de la relance et continuent de soutenir leur territoire, à la faveur de marges de manœuvre financières retrouvées, mais qui demandent à être confortées. » C'est ce que prévoit La Banque postale, dans sa dernière note de conjoncture publiée vendredi et qui analyse les comptes des collectivités locales françaises pour l'année en cours.

### ➤ Reconstitution de l'autofinancement

Malgré « de nouvelles surprises » liée à « une pandémie qui est loin de n'être qu'un mauvais souvenir », la Banque postale se veut optimiste et estime que l'année 2021 sera marquée par un rétablissement de l'autofinancement des collectivités locales. Mais si « les collectivités locales retrouveraient des marges de manœuvre financières », ce serait « sans toutefois reconstituer leurs capacités d'avant-crise ». Avec une épargne brute qui augmenterait de 9,4 % pour atteindre 38,5 milliards d'euros (après - 10,6 % en 2020), son niveau resterait néanmoins en-deçà de celui de 2019 (39,3 milliards d'euros).

De plus, les évolutions seraient « disparates » entre niveaux de collectivités locales, la hausse étant surtout visible pour les départements et les communes, qui verraient respectivement leur épargne brute augmenter de 18,5 % et de 10,6 %. Elle serait bien plus limitée pour les régions (+2,6 %) et les groupements à fiscalité propre (+ 0,2 %). Cette reconstitution de l'autofinancement serait ainsi possible grâce à une hausse forte des recettes de fonctionnement de 3,3 % en 2021 (après -1,8 % en 2020), plus rapide que les dépenses (+ 2,2 %, après + 1,3 % en 2020). Cette progression des recettes s'expliquerait par le rebond des produits de services et par le dynamisme de la fiscalité (+ 2,2 %), notamment grâce à « l'explosion » des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) « de l'ordre de 20 % » qui résulterait d'une « sorte d'alignement astral inattendu (maintien des premiers comportements d'achat résultant de la crise sanitaire, diffusion géographique des prix immobiliers, faiblesse des taux d'intérêt et gonflement de l'épargne des ménages) ».

Les produits des services se rapprocheraient, eux, de leur niveau d'avant-crise après un recul de 12,9 % en 2020. Ils devraient, cependant, rester encore inférieurs « de plus de 2 % » à leur montant de 2019. « En effet, certains services ont été fermés à nouveau au printemps 2021 et d'autres, comme les transports, peinent à retrouver leur rythme d'avant-crise en termes de fréquentation », expliquent les auteurs de l'étude.

### ➤ Le recours au levier fiscal

Pour ce qui est des communes, leurs recettes de fonctionnement progresseraient de 2,8 % « principalement sous l'effet de recettes tarifaires et domaniales qui retrouveraient un niveau plus conforme aux années antérieures ». À noter que le recours au levier fiscal, pour une année postélectorale, serait « quasiment nul ».

Cette posture ne serait pas celle des intercommunalités à fiscalité propre qui auraient, pour certaines, décidé d'augmenter la pression fiscale, notamment sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). « L'analyse d'un échantillon représentant plus de 97 % des bases intercommunales met en exergue une hausse du taux moyen d'environ 15 % en 2021. Cette augmentation résulterait du passage d'un taux nul à un taux positif pour 21 groupements et d'une hausse (parfois très forte) pour 17 % de l'échantillon », observe La Banque postale. De même, la taxe Gemapi « constituerait également un élément de la stratégie fiscale intercommunale en 2021 » avec une hausse attendue de 40 % sur le même échantillon.

Les intercommunalités doivent, en effet, faire face à des recettes qui ne progresseraient que de 1,3 % en 2021, « soit leur plus faible rythme de croissance après celui de 2020 (+ 0,6 %) », conséquence d'une baisse de 1,1 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont un recul plus fort est même attendu « pour 2022 voire 2023 ».

### ➤ Dépenses de personnel et inflation

Côté dépenses de fonctionnement, les collectivités les verraient augmenter de 2,2 % (après + 1,3 % en 2020), soit un point de plus que l'objectif de l'État (+ 1,2 %) instauré par la loi de programmation des finances publiques. Mais Bercy a récemment confirmé qu'il n'y aurait « pas de dérapage observé ni d'inquiétude particulière », assurant que les contrats de Cahors ne seraient toujours pas réactivés l'an prochain.

Cette hausse des dépenses – qui serait la plus élevée depuis 2014 – résulterait de la reprise de l'activité des services locaux fermés durant les périodes de confinement, du rebond de l'inflation et des dépenses de personnel qui progresseraient de 1,5 % (du fait notamment de l'alignement du point d'indice minimum sur le smic en octobre).

Du côté des communes et des intercommunalités, les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 1,5 % (soit une progression de 0,9 % par rapport à 2019) et de 1,4 %.

### ➤ Des investissements menacés par les pénuries

Alors que « les collectivités locales sont maintenant attendues sur le front de la relance », les investissements enregistreraient une croissance de 6,9 % et se rapprocheraient du niveau de 2019 (59,8 milliards d'euros, après 55,9 en 2020 et 60,4 en 2019). « Tous les niveaux de collectivités locales participeraient à cette reprise », avec notamment des investissements intercommunaux qui progresseraient de 8,6 % en 2021.

Pour les communes, la hausse s'établirait à 5,1 %. « Cette progression est atypique en année postélectorale classiquement marquée par une baisse des investissements. Mais 2020 a enregistré un repli très important de ces dépenses (- 16,2 %), le phénomène habituel constaté en année électorale étant accentué par la crise sanitaire et le report des élections. L'année 2021 devrait donc enregistrer le rattrapage correspondant à des travaux prévus en 2020 et décalés dans le temps, mais également traduire la volonté des élus communaux de participer au plan de relance », indiquent les auteurs de l'étude.

Une inquiétude toutefois : « Les difficultés d'approvisionnement en matières premières auxquelles doivent faire face les entreprises du BTP pourraient venir freiner la reprise, tandis que la hausse des coûts de chantiers pourrait, soit renchérir le niveau des dépenses, soit concourir au report de certains projets devenus trop onéreux. »

Selon La Banque postale, l'incertitude porterait « davantage sur le niveau des investissements en 2022. L'exercice 2022 cumule l'impact du plan de relance avec des travaux démarrés dès 2021 mais également les inquiétudes des élus concernant la sécurisation de leurs marges de manœuvre financières, leurs ressources comme leurs dépenses étant soumises à de nouvelles contraintes ».

## **PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022**

### **➤ Synthèse du projet de loi de finance 2022**

- Plan de relance de 100 Md€ : 12,9Md€ de crédits de paiements en PLF 2022
- Fiscalité :
  - Suppression de la part maritime de la taxe due par les entreprises de transport public au profit des collectivités ultramarines ;
  - Réduction du plafond des taxes affectées aux EPF pour un montant de 10 Md€.
  - Modification des taxes affectées à l'ANAH qui perd l'affectation de 61 M€ de recettes au titre de la taxe annuelle sur les logements, remplacés par l'affectation, pour un même montant, d'une part du produit de la vente d'actifs carbone et produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre.
- Concours financiers de l'État :
  - Maintien du gel de l'enveloppe de DGF ;
  - Les dotations servant de variables d'ajustement sont mobilisées à hauteur de 50M€. Le bloc communal n'est pas concerné ;
  - Augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 95 millions d'euros chacune ;
  - Rattrapage progressif des dotations de péréquation versées aux communes d'outre-mer par prélèvement sur l'enveloppe nationale de péréquation (DSU, DSR, DNP) ;
  - Poursuite de la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations, engagée en loi de finances pour 2021 sur la base des travaux du CFL ;
  - Augmentation de la DSIL à hauteur de 337 M€ fléchés sur les CRTE ;
  - Maintien des montants d'autorisation d'engagement sur la DETR (1,046 Md€) et la DPV (150 M€) ;
  - La dotation « biodiversité » passe à 20 M€ (au lieu de 10 M€).

### **➤ Plan de relance**

Sur les 100 Md€ prévus initialement, 47 Md€ ont été engagés avec un objectif de 70 md€ à atteindre fin 2021. Les crédits ainsi prévus en 2022 s'élèvent à 12.9 Md€, notamment pour couvrir une partie des engagements 2021.

### **➤ Fiscalité**

La suppression de la taxe d'habitation des EPCI à fiscalité propre est compensée par l'attribution d'une part dynamique de TVA. Celle-ci évolue chaque année dans les mêmes propositions que celle du produit national de TVA. Ce produit, pour 2022, devrait augmenter de 5.4 %.

Trois exonérations facultatives d'impôts locaux sont supprimées, en lien avec la suppression de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise en difficulté, à savoir l'exonération temporaire de TFPB, de CFE et de CVAE.

Un plafonnement des taxes affectées aux opérateurs est proposé avec notamment une diminution du plafond de recettes affectées aux établissements publics fonciers, la suppression des taxes affectées à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) remplacées par un montant équivalent (61 M€) au titre du produit de la vente d'actifs carbone.

D'autres taxes locales et redevances seraient supprimées, notamment la part maritime de la taxe due par les entreprises de transport public au profit des collectivités ultra maritimes et la taxe en lien avec l'expérimentation des péages urbains.

Autre mesure en termes de TVA, l'article 9 propose de modifier, à compter de 2023, la date d'exigibilité de la TVA en matière de livraison des biens dans un souci de mise en conformité avec le droit européen. Le PLF propose de modifier l'article 269 du CGI, en prévoyant qu'en cas de versement préalable d'un acompte, la TVA devient exigible au moment de son encaissement à concurrence du montant encaissé.

### ➤ **Dotations**

Les concours financiers de l'État sont évalués à 52,7 Md€ pour 2022 ; à périmètre constant, ils progressent de + 525 M€ par rapport à la loi de finances pour 2021. Cette évolution résulte pour l'essentiel de :

- l'augmentation prévisionnelle de +352 M€ de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de foncier bâti et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels, en raison du dynamisme des bases de ces impositions ;
- la hausse prévisionnelle de +41 M€ des compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale, principalement en raison de la progression de la compensation de l'exonération de CFE au profit des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 € ;
- l'instauration d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes doté de 150 M€ au total, dont 31 M€ seront consommés en 2022, et la majoration de 18,5 M€ de la dotation de solidarité destinée aux collectivités frappées par des catastrophes naturelles afin d'accompagner les collectivités des Alpes-Maritimes dans leur effort de reconstruction ;
- le doublement de la dotation de protection de la biodiversité (+10 M€) ;
- le recul de - 46 M€ anticipé sur le niveau du FCTVA en 2022 ;
- la baisse de - 50 M€ des variables d'ajustement, pesant uniquement sur les régions.

Un montant de 50 M€ est prévu en variable d'ajustement pour compenser certaines hausses de l'enveloppe de concours financiers. Ce montant est stable par rapport à 2021. Ce redéploiement de crédits au sein de l'enveloppe permet notamment de

compenser le dynamisme des prélèvements sur recettes (PSR) et, en particulier, celui assurant la compensation d'exonérations fiscales.

En revanche, « conformément à son engagement de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production pour les collectivités, le Gouvernement n'a pas gagé le dynamisme du prélèvement sur recettes au profit des collectivités compensant la baisse de 50 % des valeurs locatives des impôts de production (TFPB et CFE) des établissements industriels ».

Un effort qui pèserait uniquement sur les régions, préservant le bloc communal et les départements. Pour mémoire, en 2021, le bloc communal avait déjà été préservé ; en effet, la diminution des variables (50 M€) avait pesé à part égale sur les régions et les départements.

- Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGS demeure gelé (26.8 M€ dont 18.3 M€ pour le bloc communal). Il est à noter que ce gel ne concerne que le montant global de la dotation et non sa répartition. Pour 2022, on constate une progression de la péréquation légèrement supérieure à 2021, mais toujours financée au sein de l'enveloppe globale de la DGF. Ainsi, la hausse de la DSU et de la DSR seront financées par des redéploiements de crédits, prenant la forme d'écrêtements de crédits sur le bloc communal et les EPCI. En 2021 60% des communes avaient été concernées par cet écrêtement.

- Révision des critères de répartition

Le PLF 2022 poursuit la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations, engagée en loi de finances pour 2021. Cette réforme vise à adapter les critères aux modifications intervenues en 2021 dans le panier de ressources des collectivités locales du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que de l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels. Les critères concernés sont les suivants :

- Pour les communes : le potentiel fiscal, le potentiel financier ainsi que l'effort fiscal,
- Pour les EPCI : le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscal (CIF),
- Pour le calcul du FPIC : le potentiel financier agrégé et l'effort fiscal agrégé, calculés à l'échelle des ensembles intercommunaux.

Ainsi, le dispositif prévu par le PLF 2022 porte essentiellement sur les points suivants :

- Les modifications relatives au potentiel fiscal et financier des communes et au potentiel financier agrégé utilisé pour le FPIC,
- Les modifications relatives à l'effort fiscal des communes et à l'effort fiscal agrégé utilisé pour le FPIC,
- Le lissage des conséquences des modifications proposées.

- Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

Le PLF 2022 prévoit de renforcer la dotation « biodiversité », en élargissant la dotation à certaines communes situées dans un Parc naturel régional (PNR) ; il augmente également le périmètre des communes éligibles au titre des zones Natura 2000. 11 Cet élargissement s'accompagne du doublement du montant de la dotation, qui passe de 10 M€ en 2021 à 20 M€ en 2022.

- Dotations d'investissement

Les autorisations d'engagement de la DETR, et de la DPV restent respectivement à 1 046M€ et 150M€. La DSIL est augmentée de 337 M€ et passe de 570M€ en 2021 à 907M€ en 2022. Cet abondement de la DSIL de 337M€ sera fléché sur les opérations prévues dans les CRTE.

- Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Il s'agit d'évaluer les prélèvements sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2022 à un montant de 43,2 Md€. Hors dispositifs exceptionnels adoptés pendant la crise économique et sanitaire, le montant des PSR en 2022 est toutefois supérieur de +292 M€ à celui prévu par la LFI pour 2021. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par :

- L'augmentation prévisionnelle de +352 M€ du PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels en raison du dynamisme des bases de ces impositions ;
- La hausse prévisionnelle de +41 M€ du PSR au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale, principalement en raison de la progression de la compensation de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 € ;
- La baisse de -50 M€ au total des dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) et de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), au titre de la minoration des variables d'ajustement ;
- Le recul de -46 M€ anticipé sur le niveau du FCTVA en 2022.

Par ailleurs, l'expérimentation de la recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) en Seine-Saint-Denis, dont les modalités de compensation sont prévues dans ce PLF, entraîne la récupération, par l'État, de la part du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) dévolue à ce département ce qui explique la baisse de ce PSR en 2022 à hauteur de -26,7 M€.

➤ **Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics**

L'objectif de la réforme est de mettre en place un régime unifié de responsabilisation des gestionnaires publics, pour les ordonnateurs et les comptables pour renforcer l'efficacité de l'action publique et se recentrer sur les enjeux les plus importants afin de rompre avec le respect de règles formelles au détriment de l'efficience des processus financiers.

La responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics notamment est estimée contre-productive : la crainte de la mise en jeu de leur responsabilité amène en effet les comptables à multiplier les actes de poursuites et les difficultés les plus importantes sont traitées de la même manière que des enjeux moins importants. En effet, la responsabilité personnelle et pécuniaire s'appliquant quel que soit l'enjeu, il n'est donc pas possible de hiérarchiser les actions et il ne peut être mis en place un contrôle hiérarchisé de la dépense par exemple.

Ainsi la réforme propose de :

- Réserver l'office du juge aux cas d'une gravité avérée,
- Confier aux managers publics la responsabilité de sanctionner les autres fautes.

Il s'agit ainsi de concentrer les contrôles sur les enjeux financiers significatifs. Le nouveau dispositif vise à sanctionner les fautes graves ayant un réel impact financier et non les fautes purement formelles ou procédurales.

La réforme ne concerne pas les élus locaux ni les ministres. Cette réforme ne porte pas sur une modification du principe fondamental de la séparation ordonnateur / comptable. La réforme ne modifiera en rien les procédures de gestion des finances publiques et préservera toute leur place aux contrôles métiers effectués en matière de paiement de la dépense publique (ex : respect de la nomenclature des pièces justificatives, des règles de la commande publique, contrôle du caractère libératoire du paiement), de recouvrement des recettes, de tenue de la comptabilité (ex : maintien des exigences de qualité comptable). Si la réforme supprime la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP), cela n'entraîne pas la suppression des contrôles à la charge des comptables.

➤ **Compensation des effets de la baisse des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée**

L'article 48 vise à compenser l'impact, pour les départements et pour l'année 2022, de la baisse de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des établissements industriels prévue par la loi de finances pour 2021 sur le dispositif de compensation péréquée (DCP).

Créé par l'article 42 de la loi de finances pour 2014 et codifié à l'article L. 3334-16-3 du code général des collectivités territoriales, le DCP permet d'affecter chaque année aux départements le produit net des frais de gestion de la TFPB. Celui-ci est ensuite réparti selon deux parts : la part « compensation » (70 % du montant réparti) a pour objet de

tenir compte des dépenses restées à la charge des départements en matière d'allocation individuelles de solidarité (AIS), tandis que la part « péréquation » (30 %) tient compte des critères de ressources et de charges des départements (revenu, nombre de bénéficiaires du RSA, de l'APA et de la PCH, etc.).

Le montant du DCP en année N correspond aux frais de gestion collectés sur le montant N-1 de la TFPB. Ainsi, au regard de la baisse des impôts de production décidée par le Gouvernement en 2021, le DCP devrait connaître une baisse en 2022.

## **LES RELATIONS AVEC L'INTERCOMMUNALITE**

Depuis sa création en 2002, Ambérieu adhère à la CCPA.

La CCPA s'étend sur 9 bassins de vie, tous dépassant le territoire communautaire.

Le caractère étendu, peu dense et hétérogène du territoire, n'a pas favorisé la cohérence territoriale ni le développement des compétences communautaires qui, à l'instar du transport en commun est resté de la compétence communale.

La CCPA exerce toutes ses compétences obligatoires et 7 compétences optionnelles. Entre 2014 et 2019, la CCPA s'est vu transférer les compétences « Application du droit des sols », « Tourisme » et « Création et gestion des maisons de services au public ».

Mais l'exercice réel des compétences par la CCPA amène la commune d'Ambérieu à conserver un fort et couteux niveau d'intervention dans certains domaines :

- En matière de voirie, par exemple, la compétence de la CCPA se limite aux accès des zones d'activité économique et aux voies cyclables.
- Les équipements culturels et sportifs se limitent au gymnase de la Plaine de l'Ain.
- L'action sociale se limite au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).

L'organisation des transports qui aurait pu échouer à la Communauté de Communes à finalement été transférée à la Région. Cette faible ambition intercommunale ne permet pas d'optimiser les ressources du bloc communal.

Les mutualisations restent inchangées, à savoir le service de la commande publique. Il convient de noter néanmoins que courant 2021, les premiers marchés mutualisés ont pu être lancés, concernant notamment les assurances respectives des collectivités et l'entretien de certains bâtiments. La réflexion sur la mutualisation du service des archives a peu avancé. Ainsi, la ville d'Ambérieu héberge les archives de la CCPA mais le personnel n'a, à ce jour, pas été mutualisé.

# **ANALYSE RETROSPECTIVE 2015 – 2021 DU BUDGET PRINCIPAL**

## **• SECTION FONCTIONNEMENT**

### **Evolution démographique**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution sur les 6 ans
Population DGF	14 958	15 049	14 739	14 817	14 702	14 612	-2.31%
Population INSEE	14 796	14 888	14 557	14 631	14 631	14 428	-2.49%

La population DGF prend en compte non seulement la population INSEE, mais également la population « comptée à part », soit les personnes ne résidant pas à titre principal sur la commune, mais ayant conservé un lien avec une résidence sur la commune.

Il convient de préciser que la campagne de recensement n'a pu être conduite en raison de la pandémie. De fait, les chiffres arrêtés par l'Etat ne se basent pas sur le réel constaté mais sur une formule de revalorisation tendancielle.

### **Synthèse rétrospective du budget principal 2015 – 2021**

Sur la période de 6 ans écoulés, on constate que les produits réels de fonctionnement ont plus largement augmenté que les recettes. Cependant, suite à une action forte débutée en 2020, les dépenses de fonctionnement ont significativement été freinées, ces dernières diminuant de près de 6.23 % entre 2019 et 2020.

Les recettes, pour leur part, ont également connu une chute mais maîtrisée, pour 2.18 %, principalement en lien avec les effets de la crise sanitaire.

Ce solde positif permet de dégager une épargne brute et nette favorable pour 2020, qui devrait se confirmer en 2021.

Cependant, la vigilance demeure de mise, et il convient de maintenir et même accentuer les efforts dans cette logique, pour faire face aux inéluctables augmentations des charges de fonctionnement prévues sur les prochaines années : évolution du coût des fluides, masse salariale, etc.

Au-delà, les effets dus à la renégociation de la dette, qui ont également permis de dégager davantage d'épargne, seront redevenus nuls à compter de 2023. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts budgétaires engagés, et de conserver toute la prudence nécessaire à cette gestion sensible.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de croissance annuel moyen
Produits réels courants de fonctionnement (A)	14 940 103	15 144 534	15 148 066	16 047 339	16 489 675	16 129 454	1,73%
charges réelles courantes de fonctionnement (B)	13 043 479	13 593 419	13 462 601	13 890 345	14 801 964	13 879 092	2,25%
<b>Epargne de gestion (C=A-B)</b>	<b>1 896 624</b>	<b>1 551 115</b>	<b>1 685 465</b>	<b>2 156 994</b>	<b>1 687 711</b>	<b>2 250 362</b>	<b>-1,84%</b>
Résultat financier (D=76-66 )	-565 411	-512 351	-477 861	-440 649	-388 952	-322 326	-5,20%
Résultat exceptionnel (E = 77-67)	16 935	844 194	609 603	1 047 384	440 963	-15 968	417,30%
<b>Epargne brute (F=C+D+E)</b>	<b>1 348 149</b>	<b>1 882 958</b>	<b>1 817 207</b>	<b>2 763 729</b>	<b>1 739 721</b>	<b>1 912 067</b>	<b>4,84%</b>
remboursement capital dette assimilés (G)	1 474 008	1 274 243	1 521 917	1 690 095	1 726 759	1 726 760	2,86%
<b>Epargne nette (H=F-G)</b>	<b>-125 859</b>	<b>608 715</b>	<b>295 290</b>	<b>1 073 634</b>	<b>12 962</b>	<b>185 307</b>	<b>-18,38%</b>
Dépenses investissement (I)	1 363 021	1 869 004	2 540 179	5 523 596	4 052 153	2 618 243	32,88%
recettes d'investissement (y compris souscription d'emprunt (J))	1 543 035	2 027 820	4 268 349	934 433	2 231 256	6 409 125	7,43%
Financement (-) ou reconstitution des fonds propres (+) H+J-I=K	54 154	767 531	2 023 460	-3 515 529	-1 807 934	3 976 189	-573,08%
Encours de la dette au 31/12 (L)	13 229 378	12 956 036	14 783 849	13 094 024	12 267 266	12 445 751	-1,21%
<b>Capacité de désendettement (L/F)</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>-4,69%</b>

## DETAIL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL
charges réelles courantes de fonctionnement (B)	13 043 479	13 593 419	13 462 601	13 890 345	14 801 964	13 879 092	1,07%
011 Charges à caractère général	3 191 030	3 473 318	3 618 061	3 942 745	4 295 636	3 490 343	1,56%
dont 60612 électricité chauffage	676 247	666 324	738 993	744 322	767 062	849 727	4,28%
dont 61521 entretien des terrains	154 023	143 520	160 893	177 717	284 567	91 129	-6,81%
dont 615221 entretien bâtiments	0	122 538	106 730	100 177	162 327	67 682	100,00%
dont 615231+615232 entretien des voiries et réseaux	367 685	469 022	375 467	473 625	501 822	396 232	1,29%
dont 60632 fournitures de petits équipements	197 170	261 736	278 964	307 950	351 260	183 368	-1,17%
dont 6262 frais télécommunications	73 744	127 267	61 809	53 427	54 680	44 224	-6,67%
dont 6156 maintenance	136 526	175 504	256 892	317 762	314 558	334 439	24,16%
dont autres dépenses activités des services	1 585 635	1 507 407	1 638 313	1 590 048	1 590 048	1 523 543	-0,65%
012 charges de personnel	7 276 648	7 432 354	7 685 739	7 830 630	8 230 303	8 374 309	2,51%
014 atténuation de charges	130 580	185 334	227 414	206 581	218 483	242 147	14,24%
65 autres charges de gestion courante	2 445 221	2 502 413	1 931 387	1 910 389	2 057 542	1 772 293	-4,59%
dont 6574 subventions aux associations	656 736	646 109	648 773	669 213	666 199	485 774	-4,34%
indemnités et frais d'élus	173 062	173 743	177 290	176 919	206 545	203 620	2,94%
dont CCAS	100 000	100 000	69 794	89 641	110 477	75 237	-4,13%
dont 6558 enseignement privé, fonjep service incendie et secours	143 959	127 709	121 100	121 214	145 840	169 778	2,99%
dont 6521 déficit budgets annexes	369 837	446 521	173 416	152 577	199 712	151 574	-9,84%
dont 65548 (divers syndicats)	0	722 121	734 601	678 566	653 560	653 560	100,00%
dont autres dépenses chapitre 65	1 001 627	286 210	6 413	22 259	75 209	32 750	-16,12%

L'évolution moyenne des charges de fonctionnement est de + 1.07 % en moyenne entre 2015-2020 dont :

- +2.51 % sur le 012 (charges de personnel), dont la masse globale pèse significativement sur les dépenses de fonctionnement, représentant près de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Néanmoins, ce poids est à relativiser. En effet, en raison des efforts budgétaires significatifs que la ville réalise depuis 2 ans, elle a de manière importante, infléchi les autres dépenses de fonctionnement, augmentant de fait naturellement la part de la masse salariale, moins souple dans une temporalité courte.
- +1.56 % sur le 011 (charges à caractère général), confirmant la grande maîtrise de la collectivité sur cet axe.

**Comme annoncé en 2020, lors du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, un important travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été entamé. Ce dernier permet de constater notamment une diminution significative des charges à caractère général entre 2019 et 2020, pour près de 18.75%.**

**Sur cette même temporalité, les dépenses concernant la masse salariale apparaissent maîtrisées, actant une faible augmentation de 1.75%.**

**Ce processus global permet de comptabiliser une maîtrise totale et inédite des dépenses de fonctionnement en cette période, de près de -6.23 %, gage d'une reprise en main des finances de la ville en vue de leur restauration sur le moyen terme.**

## Détail des charges de fonctionnement par chapitre

CHAPITRE	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	TOTAL
011 Charges à caractère général	3 191 030,49	3 473 318,04	3 618 060,63	3 942 745,25	4 295 635,86	3 490 343,48	22 011 133,75
012 charges de personnel	7 276 648,44	7 432 353,69	7 685 738,62	7 830 630,03	8 230 303,38	8 374 308,51	46 829 982,67
014 atténuation de charges	130 580,00	185 334,00	227 414,00	206 581,00	218 483,00	242 147,00	1 210 539,00
65 autres charges de gestion courante	2 445 221,20	2 502 413,21	1 931 386,92	1 910 388,85	2 057 541,65	1 772 293,43	12 619 245,26
66 charges financières	574 619,73	520 478,83	485 103,31	446 985,04	394 335,92	322 326,24	2 743 849,07
67 charges exceptionnelles	52 301,80	21 762,61	21 791,44	31 860,75	13 880,87	15 968,83	157 566,30
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>13 670 401,66</b>	<b>14 135 660,38</b>	<b>13 969 494,92</b>	<b>14 369 190,92</b>	<b>15 210 180,68</b>	<b>14 217 387,49</b>	<b>85 572 316,05</b>
023 virement à la section d'investissement	1 172 700,00	917 189,61	885 238,63	2 340 725,00	1 399 543,46	401 147,00	7 116 543,70
042 opérations d'ordre	517 555,51	1 260 141,52	1 189 646,55	137 715,01	1 166 347,75	1 120 221,17	5 391 627,51
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 690 255,51</b>	<b>2 177 331,13</b>	<b>2 074 885,18</b>	<b>2 478 440,01</b>	<b>2 565 891,21</b>	<b>1 521 368,17</b>	<b>12 508 171,21</b>
<b>TOTAL REALISE</b>	<b>15 360 657,17</b>	<b>16 312 991,51</b>	<b>16 044 380,10</b>	<b>16 847 630,93</b>	<b>17 776 071,89</b>	<b>15 738 755,66</b>	<b>98 080 487,26</b>

## DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

La commune apporte un soutien important au tissu associatif, qui pèse lourdement sur les finances de la collectivité. L'enveloppe accordée aux associations s'élève à plus de 4,2 % des dépenses de fonctionnement.

Montant des subventions allouées aux associations entre 2015 et 2020 :

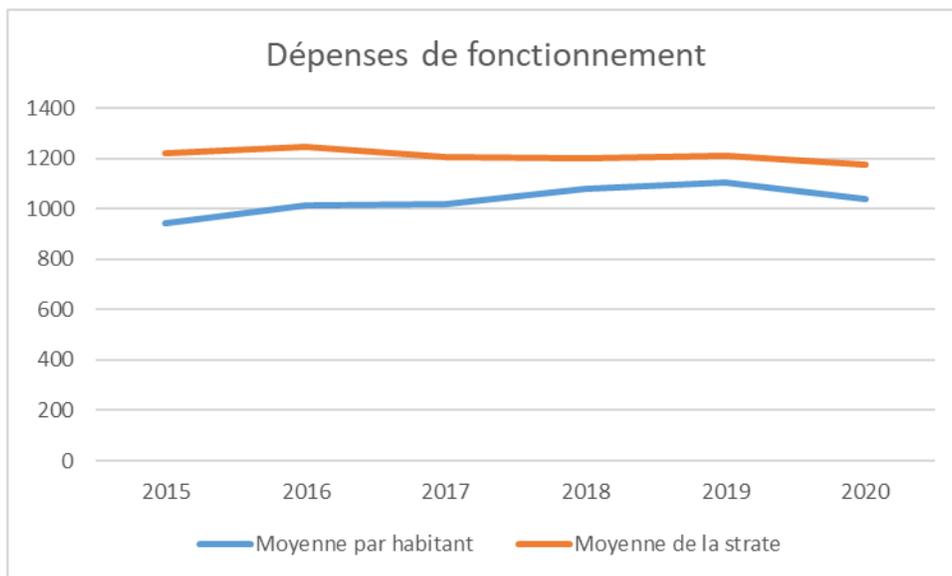
<b>TOTAL</b>	<b>2 737 598.46 €</b>
--------------	-----------------------

Montant des subventions allouées dans le cadre de l'utilisation de l'Espace 1500 entre 2015 et 2020 :

<b>TOTAL</b>	<b>294 473.06 €</b>
--------------	---------------------

## SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DEPENSES FONCTIONNEMENT PAR HABITANT	944	1 015	1 017	1 080	1 105	1 040
DEPENSES FONCTIONNEMENT MOYENNE DE LA STRATE	1 223	1 249	1 209	1 200	1 213	1 176



## **CHARGES DE PERSONNEL**

L'analyse reprend le total du chapitre des charges de personnel (012) diminué des recettes liées au remboursement de la maladie (013) et des indemnités des élus.

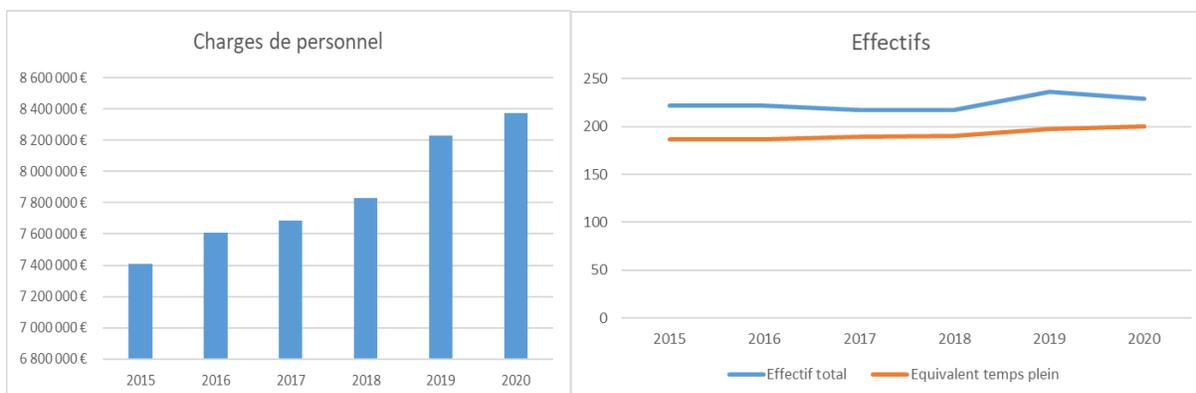
CHAPITRE	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020
012 charges de personnel	7 336 232	7 276 648	7 432 354	7 685 739	7 830 630,	8 230 303	8 374 308
013 Atténuation de charges	121 474	91 401	99 928	134 470	103 896	122 460	96 870
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>7 214 758</b>	<b>7 185 247</b>	<b>7 332 426</b>	<b>7 551 269</b>	<b>7 726 734</b>	<b>8 107 843</b>	<b>8 277 438</b>
Montant par habitant (population INSEE)	503	486	493	519	528	554	566
Montant de la strate	661	6 664	660	660	652	649	657

En raison de la crise sanitaire, nombres d'absences n'ont pas donné lieu à remboursement en raison du placement de la majorité des personnels en autorisation spéciale d'absence. De fait, les atténuations de charge sont moindres, entraînant une diminution des recettes en lien avec la gestion du personnel.

Les dépenses de personnel demeurent néanmoins significativement en deçà de la moyenne de la strate.

## **Évolution de l'effectif du personnel de 2015 à 2020**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires	171	181	182	186	190	192
Congé parental		2	1			
Disponibilité	7	6	3	5	6	6
Détachement	2			1	1	1
Contractuels	36	30	27	25	39	28
Contrats aidés	5	2	4			
Service civique	1	1				
Effectif total	222	222	217	217	236	227
Total équivalent temps plein	187	187	189	190	197	200



L'évolution des effectifs est principalement en lien avec le développement des services et la création de nouvelles infrastructures (jardin d'enfants, politique de la ville, cœur de ville, réforme des rythmes scolaires, ...). Au cours de l'année 2020, les effectifs sont restés globalement stables. Deux postes ont été pourvus, un coordonnateur jeunesse et un responsable de la cellule logistique. Le nombre de contractuels a sensiblement diminué en raison de la fin de certains contrats, suite aux périodes de fermeture des structures.

Néanmoins, il convient de rappeler que le taux d'administration de la commune, de 13.6 pour 1 000 habitants, reste significativement en deçà de la moyenne nationale de la strate qui s'élève, pour sa part à 17.4. L'évolution des effectifs est par conséquent plus que maîtrisée sur la période écoulée, ainsi que les coûts en découlant.

## **DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La Commune rencontre une faible évolution de ses recettes sur la période 2015-2020, soit 5.52 % sur 6 ans.

En raison de la crise sanitaire, on constate même une diminution des recettes globales à hauteur de 2.18% entre 2019-2020, en raison principalement de la diminution des produits en lien avec l'activité des services (-20%), ayant un impact également sur les participations CAF qui se voient diminuées de près de 6%.

La principale hausse des recettes est engendrée par le dynamisme fiscal. Cette dernière est complétée par la valorisation du patrimoine de la collectivité, notamment la location de certains bâtiments.

Le produit des services, s'ils est traditionnellement en hausse, a connu en 2020 une baisse significative suite à la crise sanitaire, ayant pour principale conséquence la diminution des recettes, sans pour autant diminuer le coût des services, notamment les charges de personnel qui sont restées inchangées.

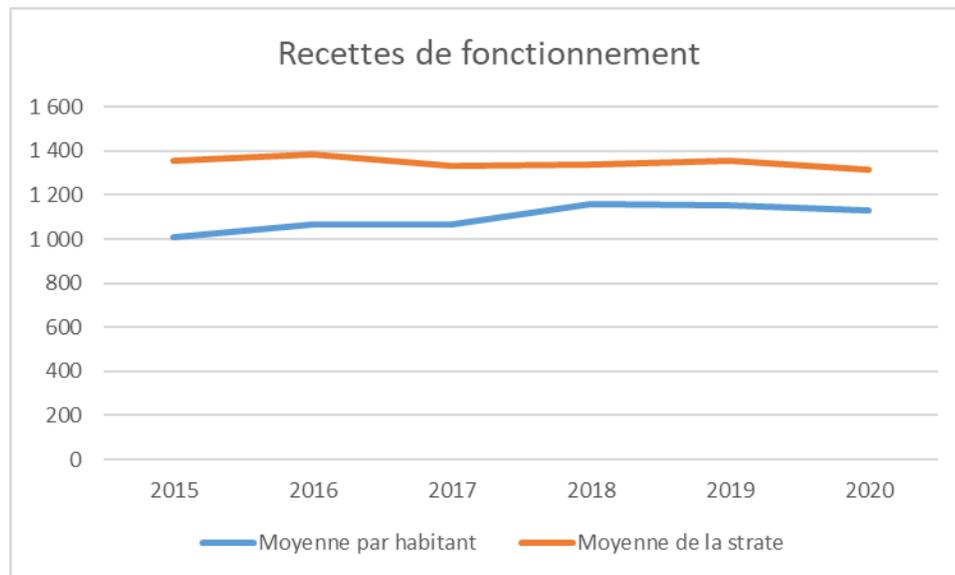
Au-delà, la diminution des dotations se poursuit, signe du désengagement manifeste de l'Etat envers les collectivités, sans que ce dernier ne revienne pour autant sur les compétences attribuées à ces dernières. Ainsi, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) accuse une baisse de plus de 37 % sur la période 2015 – 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 15-20	Evolution 19/20
<b>Produits réels courants de fonctionnement (A) recettes de gestion des services</b>	<b>15 285 863</b>	<b>15 531 396</b>	<b>15 148 066</b>	<b>16 047 340</b>	<b>16 489 674</b>	<b>16 129 454</b>	<b>5,52%</b>	<b>-2,18%</b>
Chapitre libellé								
Atténuation de charges (recettes RH principalement) - Chapitre 013	91 401	99 928	134 470	103 896	122 460	96 871	5,98%	-20,90%
Produits de l'activité des services - Chapitre 70	833 525	994 770	874 560	916 901	937 883	749 628	-10,07%	-20,07%
<i>dont 7067 scolaires et periscolaires</i>	295 632	325 274	382 441	377 033	345 283	222 932	-24,59%	-35,43%
<i>7066 dont petite enfance enfance</i>	113 439	147 100	128 297	118 748	134 657	120 226	5,98%	-10,72%
<i>70841 et 70848 Mise à dispo de pers</i>	306 888	358 635	203 519	216 784	232 200	222 269	-27,57%	-4,28%
<i>dont autres (culturel sport ect.)</i>	117 566	163 761	160 302	204 337	225 742	184 200	56,68%	-18,40%
Produits de la fiscalité et taxes - Chapitre 73	10 597 083	10 937 521	10 766 784	11 382 863	11 446 327	11 731 912	10,71%	2,49%
<i>dont 73111 contributions directes</i>	6 307 240	6 338 368	6 430 070	6 960 753	7 121 432	7 272 229	15,30%	2,12%
<i>dont 73211 attributions de compensations</i>	2 526 449	2 526 449	2 232 378	2 269 080	2 269 080	2 269 080	-10,19%	0,00%
<i>dont 73212 dotation de solidarité communautaire</i>	943 723	1 129 867	943 723	971 312	986 473	989 473	4,85%	0,30%
<i>dont 7381 droit de mutation</i>	339 412	366 522	515 170	553 527	453 238	572 810	68,77%	26,38%
<i>dont 7351 taxe sur la conso finale d'électricité</i>	305 266	318 320	342 455	342 076	333 497	331 461	8,58%	-0,61%
<i>dont 73221 FNGIR</i>	102 164	102 164	102 164	102 054	102 132	102 132	-0,03%	0,00%
<i>dont autres</i>	72 829	155 831	200 824	184 062	180 475	194 727	167,38%	7,90%
Dotations et participations - Chapitre 74	3 067 331	2 778 048	2 548 967	2 539 004	2 759 277	2 633 192	-14,15%	-4,57%
<i>dont 7411 DGF</i>	1 792 962	1 477 394	1 257 813	1 222 023	1 170 467	1 129 177	-37,02%	-3,53%
<i>dont 74123 DSU</i>	267 089	269 760	315 790	347 085	408 441	371 596	39,13%	-9,02%
<i>dont 74834+74835 compensations fiscales</i>	22 415	37 296	233 682	242 221	263 066	280 515	1151,46%	6,63%
<i>dont 7478 Subventions diverses (CAF et CEJ principalement)</i>	330 534	357 849	522 410	544 764	676 947	634 054	91,83%	-6,34%
<i>dont autres</i>	654 331	635 749	219 272	182 912	240 356	217 850	-66,71%	-9,36%
Autres produits de gestion courante - Chapitre 75	696 523	721 129	823 285	1 104 675	1 223 728	917 851	31,78%	-25,00%
<i>dont 752 Locations d'immeubles</i>	681 510	706 630	786 274	989 477	1 080 188	911 697	33,78%	-15,60%
<i>dont autres</i>	15 013	14 499	37 011	115 198	143 539	6 154	-59,01%	-95,71%

## Détail des recettes de fonctionnement par chapitre

CHAPITRE	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL
013 Atténuation de charges	121 474	91 401	99 928	134 470	103 896	122 460	96 871	1,00%
70 produits des services	818 912	825 899	978 507	874 560	916 901	937 883	749 628	-1,54%
73 impôts et taxes	9 835 710	10 597 083	10 937 522	10 766 784	11 382 863	11 446 327	11 731 912	1,78%
74 dotations subventions et participations	3 246 507	2 902 068	2 602 727	2 548 967	2 539 004	2 759 277	2 633 192	0,29%
75 autres produits gestion courante	513 653	523 652	525 855	823 285	1 104 675	1 223 728	917 851	12,55%
76 autres produits financiers	10 596	9 209	8 128	7 243	6 336	5 384	4 395	-8,71%
77 produits exceptionnels	746 456	69 237	865 957	631 395	1 079 245	454 844	428 833	86,56%
<b>TOTAL RECETTES RELLES</b>	<b>15 293 308</b>	<b>15 018 549</b>	<b>16 018 623</b>	<b>15 786 703</b>	<b>17 132 921</b>	<b>16 949 902</b>	<b>16 562 982</b>	<b>1,71%</b>
042 opérations d'ordre	137 265	111 314	166 543	111 999	171 790	124 716	115 522	0,63%
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>137 265</b>	<b>111 314</b>	<b>166 543</b>	<b>111 999</b>	<b>171 790</b>	<b>124 716</b>	<b>115 522</b>	<b>0,63%</b>
<b>TOTAL REALISE</b>	<b>15 430 573</b>	<b>15 129 863</b>	<b>16 185 166</b>	<b>15 898 702</b>	<b>17 304 710</b>	<b>17 074 618</b>	<b>16 678 504</b>	<b>1,71%</b>
002-reprise résultats N-1	923 515	971 682	999 708	1 469 218	2 018 111	1 093 275	95 622	-15,03%
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>16 354 088</b>	<b>16 101 545</b>	<b>17 184 874</b>	<b>17 367 920</b>	<b>19 322 821</b>	<b>18 167 893</b>	<b>16 773 825</b>	

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT	1 008	1 068	1 067	1 162	1 153	1 132
RECETTES DE FONCTIONNEMENT MOYENNE POUR LA STRATE	1 355	1 382	1 334	1 336	1 354	1 313



## **EVOLUTION DES RATIOS D'EPARGNE**

L'épargne nette est en amélioration en raison des efforts budgétaires réalisés au cours de l'année 2020. Elle permet donc d'alimenter en conséquence quelques projets d'investissement.

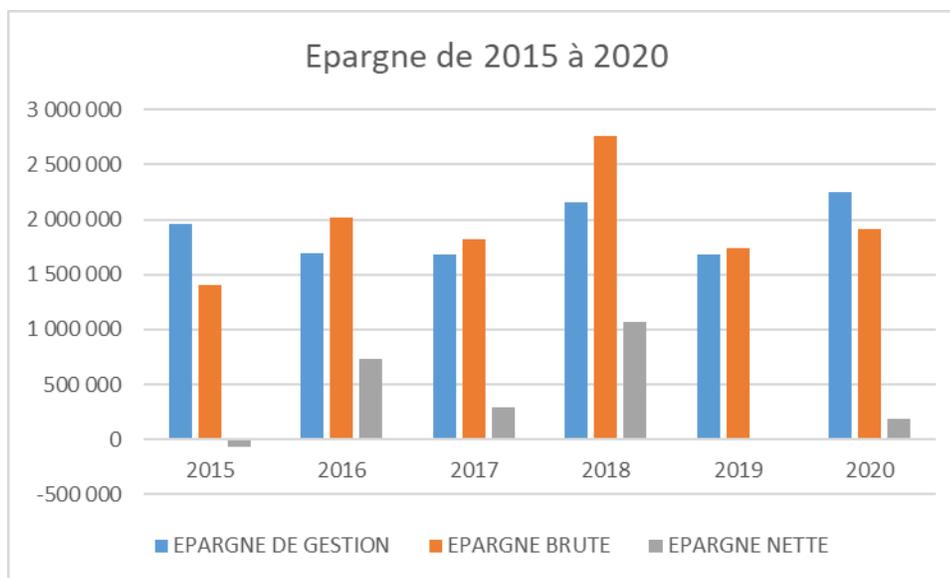
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EPARGNE DE GESTION	1 958 252	1 689 777	1 685 466	2 156 995	1 687 710	2 250 362
EPARGNE BRUTE	1 409 314	2 021 773	1 817 208	2 763 730	1 739 721	1 912 067
EPARGNE NETTE	-64 693	738 003	295 291	1 073 635	12 962	185 307

### **Rappel des méthodes de calcul pour les différentes épargnes**

Epargne de gestion = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

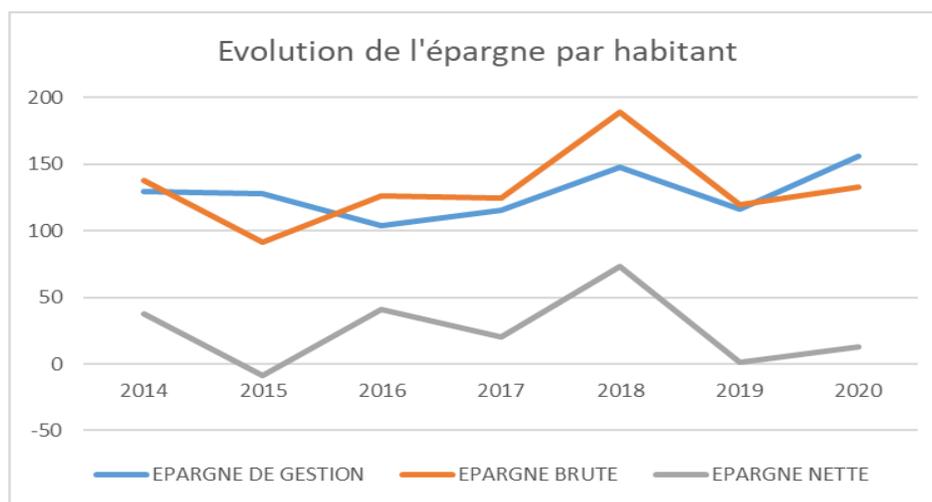
Epargne brute = Epargne de gestion – résultat financier (Chapitre 66-chapitre 76) + résultat exceptionnel (chapitre 67-chapitre 77)

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette



### Evolution par habitant

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EPARGNE DE GESTION	129	128	104	116	147	116	156
EPARGNE BRUTE	137	91	126	125	189	120	133
EPARGNE NETTE	37	-9	41	20	73	1	13



## **EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE (source DGCL)**

**Définition du fonds de roulement :** Le fonds de roulement est calculé à partir des mandats et des titres émis par la collectivité considérée au cours d'un exercice alors que la trésorerie résulte elle, de la différence entre les encaissements et les décaissements de l'année. Ainsi, si la collectivité a émis des titres de recettes dont les montants n'ont pas encore été encaissés par le comptable (reste à recouvrer), ou des mandats non encore décaissés (restes à payer), ces sommes sont déjà intégrées dans le fonds de roulement alors qu'elles ne sont pas encore prises en compte dans la trésorerie.

Le résultat de clôture détaillé ci-dessous fait état d'une remontée sur 2020 du fonds de roulement, qui se confirmera en 2021.

ANNEE	FIN D'EXERCICE	PAR HABITANT	STRATE PAR HABITANT
2014	1 239 000	86	184
2015	1 309 000	88	232
2016	1 980 000	133	276
2017	5 151 000	354	286
2018	1 663 000	114	296
2019	-100 084	-7	298
2020	904 000	63	316

## **LES DOTATIONS ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) d'une commune est la somme de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

$$\mathbf{DGF = DF + DSU + DSR + DNP}$$

Une baisse de la DGF est le résultat de la baisse d'une ou plusieurs de ses composantes, que ne compense pas la hausse éventuelle des autres composantes.

**En conclusion sur la Dotation Forfaitaire (DF) :** les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DF sont l'évolution de la population et le potentiel fiscal. Une baisse de la population peut avoir des effets à la baisse sur la DF, mais aussi à la hausse puisqu'une hausse du potentiel fiscal de la commune supérieure à la tendance nationale aura un effet à la baisse sur la DF.

**En conclusion sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :** les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DSR sont l'évolution de la population, le potentiel financier par habitant et par hectare, l'effort fiscal, la situation en zone de revitalisation rurale, le nombre de kilomètres de voirie municipale et le nombre d'enfants de 3 à 16 ans recensés dans la commune.

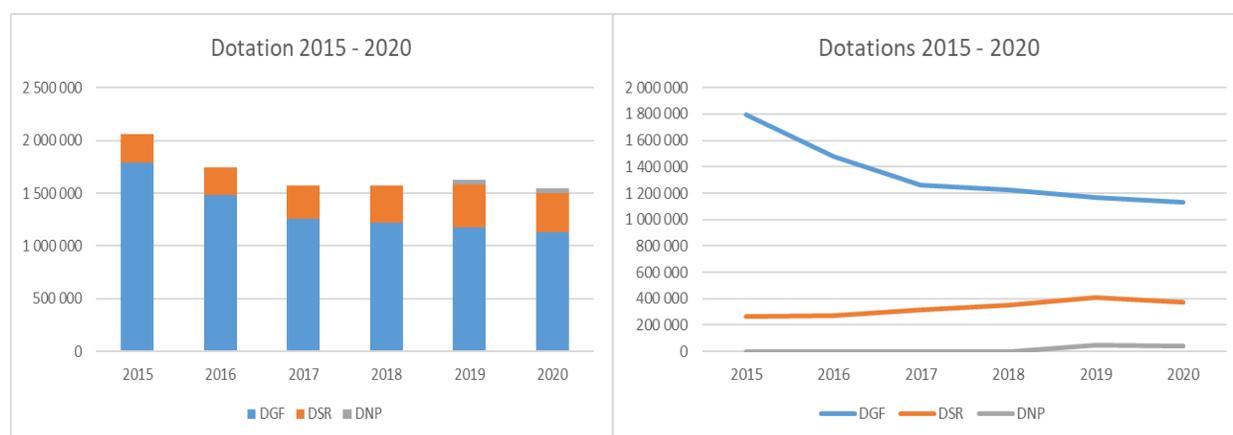
**En conclusion sur la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :** les critères à prendre en compte pour expliquer une baisse de la DNP sont l'évolution de la

population, le potentiel financier et les produits post-taxe professionnelle. Une baisse de la population a des effets à la baisse sur la DNP, pour la part principale comme pour la part majoration ; une hausse du potentiel financier supérieur à la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part principale ; une hausse des produits post-taxe professionnelle de la commune plus dynamique que la tendance nationale a un effet à la baisse sur la DNP part majoration.

La poursuite de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionne continue. Ainsi, depuis 2015, la perte pour la Ville d'Ambérieu en Bugey s'élève à près de 663 000 €. La Dotation Solidarité Urbaine (DSR), qui s'accroissaient jusqu'en 2019, connaît également une baisse de plus de 9 % entre 2019 et 2020, diminuant encore de fait les ressources de la commune, tout comme la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), représentant au global une diminution de plus de 700 000 €.

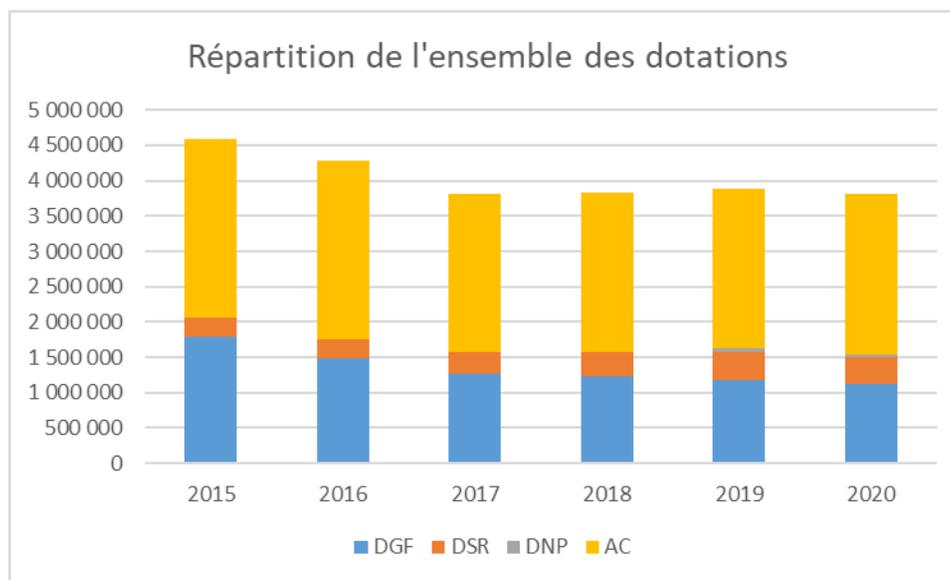
## ÉVOLUTION DES DOTATIONS

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Dotation forfaitaire DGF (7411)	1 792 962	1 477 934	1 257 813	1 222 023	1 170 467	1 129 177	-37,02%
Dotation Solidarité Urbaine DSR (74123)	267 089	269 760	315 790	347 085	408 441	371 596	39,13%
Dotation Nationale de Péréquation DNP (74127)					44 033	39 630	-10,00%



## ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Attribution de compensation (communauté de communes)	2 526 449	2 526 449	2 232 378	2 269 079	2 269 079	2 269 079	0,00%



## ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE LA COMMUNE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Dotation forfaitaire - compte 7411	2 055 999	1 792 962	1 477 394	1 257 813	1 222 023	1 170 467	1 129 177	-37,02%
Dotation Solidarité Urbaine - compte 74123	264 707	267 089	269 760	315 790	347 085	408 441	371 596	39,13%
Dotation Nationale de Péréquation - compte 74127						44 033	39 630	-10,00%
Dotation Solidarité Communautaire (cotisation foncière des entreprises versée par l'EPCI 73212)	644 444	943 723	1 129 867	943 723	971 312	986 473	986 473	4,53%
FNGIR - compte 73221	102 164	102 164	102 164	102 164	102 054	102 132	102 132	-0,03%
Attribution de compensation (communauté de communes - 73211)	2 526 449	2 526 449	2 526 449	2 232 378	2 269 079	2 269 079	2 269 080	-10,19%
<b>TOTAL</b>	<b>5 593 763</b>	<b>5 632 387</b>	<b>5 505 634</b>	<b>4 851 868</b>	<b>4 911 553</b>	<b>4 980 625</b>	<b>4 898 088</b>	<b>-13,04%</b>
MONTANT PAR HABITANT	390	381	370	333	336	343	339	

## FOCUS SUR LA DGF

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution entre 2019 et 2020	Evolution
Dotation forfaitaire - compte 7411	2 055 999	1 792 962	1 477 394	1 257 813	1 222 023	1 170 467	1 129 177	832 810	-26,25%	-53,55%
Par habitant	162	139	117	108	107	112	107	NC		
Moyenne de la strate	227	206	186	177	178	177	176	NC		

## ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ

Les taux d'impositions sont inchangés depuis plusieurs années. Cependant, pour 2021, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la Ville s'est vue dotée de la part « foncier bâtie » du département. De fait, le taux a mécaniquement été augmenté pour couvrir les recettes disparues de la TH.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation (TH)	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	12,25 %	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	19,60 %	21,36 %	21,36 %	23,28 %	23,28 %	23,28 %	37.25 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %	48 %

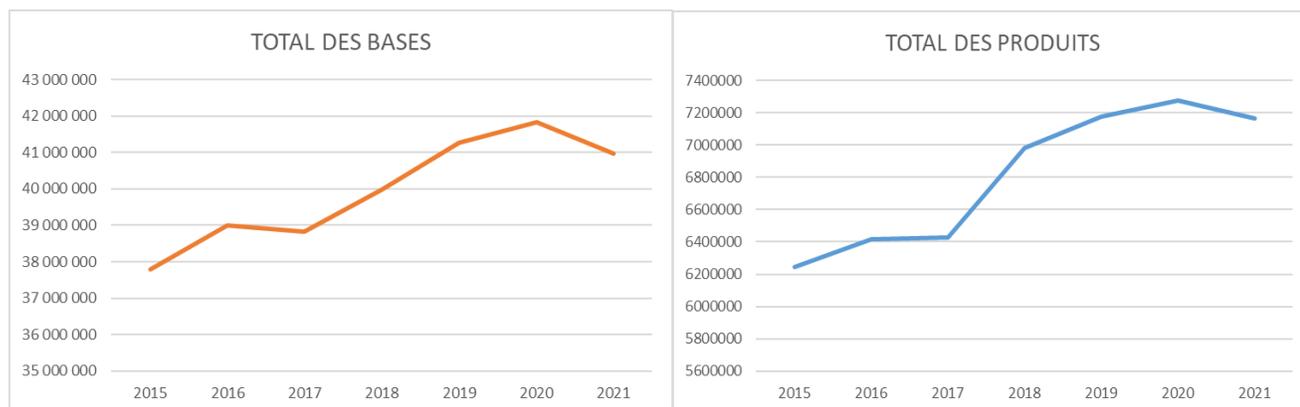
## Moyenne départementale et nationale des taux

TFB	Taux moyenne départementale	Taux moyenne nationale	TFNB	Taux moyenne départementale	Taux moyenne nationale
2015	14,61	20,20	2015	47,11	48,53
2016	14,87	20,52	2016	47,68	49,15
2017	15,02	20,85	2017	47,97	49,31
2018	15,15	21,00	2018	18,43	49,46
2019	15,19	21,19	2019	48,43	49,67
2020	15,22	21,59	2020	48,52	49,72

BASES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution entre 2015- 2021
Taxe d'habitation	20 206 000	21 116 000	20 634 000	21 165 000	22 166 000	22 410 000	21 753 296	7,66%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17 535 000	17 825 000	18 139 000	18 765 000	19 050 000	19 371 000	19 167 000	9,31%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47 700	48 500	52 500	54 300	55 900	51 300	49 600	3,98%
<b>TOTAL DES BASES</b>	<b>37 788 700</b>	<b>38 989 500</b>	<b>38 825 500</b>	<b>39 984 300</b>	<b>41 271 900</b>	<b>41 832 300</b>	<b>40 969 896</b>	<b>8,42%</b>

PRODUIT								
Taxe d'habitation	2 475 235	2 586 710	2 527 665	2 592 712	2 715 335	2 745 225	0	-100,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 745 476	3 807 420	3 874 490	4 364 492	4 434 840	4 509 569	7 139 708	90,62%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 896	23 280	25 200	26 064	26 832	24 624	23 808	3,98%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 243 607</b>	<b>6 417 410</b>	<b>6 427 355</b>	<b>6 983 268</b>	<b>7 177 007</b>	<b>7 279 418</b>	<b>7 163 516</b>	<b>14,73%</b>

La base fiscale est définie par l'Etat et permet le calcul des produits au regard des taux votés chaque année par la collectivité



<b>BASES - MONTANT PAR HABITANT</b>	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	1 430	1 500	1 417	1 447	1 527	1 544
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 185	1 197	1 246	1 283	1 312	1 343
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3	3	4	4	4	4
<b>PRODUIT - MONTANT PAR HABITANT</b>						
Taxe d'habitation	175	184	174	177	187	189
Taxe foncière sur les propriétés bâties	253	256	266	298	305	313
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2	2	2	2	2	2

## **L'AUTOFINANCEMENT – (021/023)**

Le **chapitre 021**, « **virement de la section de fonctionnement** », en recette d'investissement et le **chapitre 023**, « **virement à la section d'investissement** », en dépenses de fonctionnement, de montant égal, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (l'autofinancement).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
021/023	1 172 700 €	917 190 €	885 239 €	2 340 725 €	1 399 543 €	401 147 €

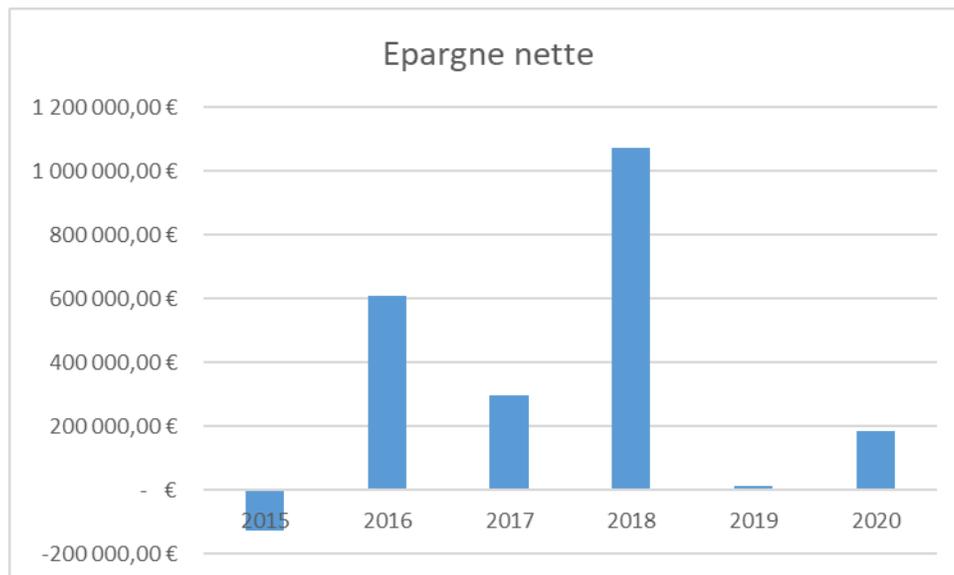
Pour mémoire l'autofinancement résulte de l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement avant imputation du capital dette. Ce dernier étant particulièrement élevé il entraîne de fait un abondement faible voire inexistant à la section fonctionnement, ce qui constitue l'épargne nette.

## **L'ÉPARGNE NETTE**

### **Méthode de calcul de l'épargne nette**

Epargne nette = Epargne brute – capital de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total cumulé
Epargne nette	-125 859 €	608 714 €	295 290 €	1 073 634€	12 962 €	185 307 €	2 050 049€



## • SECTION INVESTISSEMENT

L'effort d'équipement s'élève à **17 966 196 €** pour les 6 années.

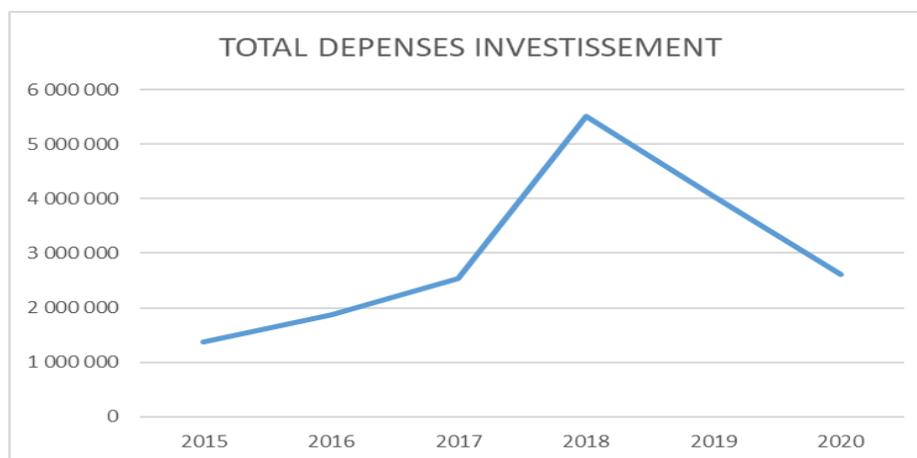
Les dépenses d'équipement ont principalement été concentrées entre 2017-2019 pour un montant de 12 115 927 € avec **5 523 596 € uniquement l'année 2018** sachant que sur cette année une somme importante a été consacrée aux travaux de l'avenue Delattre de Tassigny (soit 1 675 731 €), à la rénovation de la médiathèque (soit 1 700 325 €) et au jardin d'enfants (soit 1 047 835 €). Ces investissements importants sont venus grever lourdement les finances de la commune.

Autre investissement majeur sur la période, la rénovation du château des Allymes (1 472 066€), mais financé très largement par diverses subventions.

Les deux investissements jardin d'enfants et médiathèque ont été subventionnés à hauteur de 794 120 € pour une dépense totale de 2 748 160 €.

### LES DÉPENSES

CHAPITRE	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	TOTAL PERIODE
20 études logiciel fonds de concours	52 515,60	69 110,60	174 681,14	72 757,00	156 892,23	44 644,06	570 600,63
21 acquisitions foncières matériels	773 190,18	481 972,38	641 049,04	685 480,21	576 532,63	19 396,72	3 177 621,16
23 travaux constructions	512 254,94	1 278 379,89	1 601 689,48	4 296 862,25	2 851 653,79	2 243 761,98	12 784 602,33
204 subventions versées	25 060,50	19 758,00	59 889,53	206 754,58	189 990,73	12 363,00	513 816,34
27 EPF (portage financier)	0,00	19 783,12	62 869,47	261 742,32	277 083,33	298 077,27	919 555,51
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 363 021</b>	<b>1 869 004</b>	<b>2 540 179</b>	<b>5 523 596</b>	<b>4 052 153</b>	<b>2 618 243</b>	<b>17 966 196</b>



L'année 2020, marquée par la COVID et les élections municipales s'avère plus sobre en investissement, à l'instar des débuts de mandats.

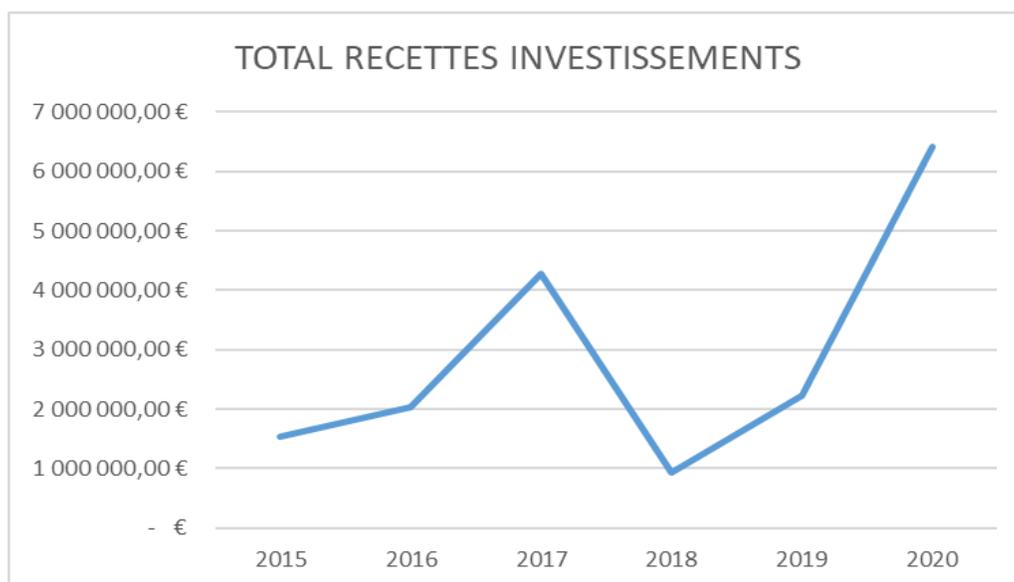
La répartition des investissements en 2020 s'établit comme suit :

Intitulé	Montant des travaux	Subventions obtenues sur certaines programmes
Accès lotissement rue des Chaumes	8 969 €	
Acquisition foncières	209 150 €	
Avenue Général de Gaulle	44 135 €	
Avenue de Lattre de Tassigny	14 588 €	
Carrefour à feux tricolores - Accessibilité pour mal-voyant	26 544 €	
Château des Allymes		683 996 €
Maison Petite Enfance	22 760 €	
Médiathèque	16 587 €	
rue des Apôtres	197 151 €	
Rue Reine Clotilde	168 313 €	134 650 €
Soutènement rue Martin Luther King	29 364 €	
Travaux batiments communaux	22 942 €	
<b>ECOLES</b>		
Jean Jaurès	260 165 €	
Haissor	202 359 €	161 887 €
<b>GYMNASES</b>		
Bellièvre	107 912 €	
Saint Exupéry	50 622 €	
<b>DIVERS</b>		
Plan d'urbanisme	24 062 €	
Achat véhicules	96 595 €	
Achat d'une nacelle	80 580 €	

## LES RECETTES

La hausse des recettes est principalement marquée par l'emprunt. Il ne s'agit pas d'un nouvel emprunt à hauteur de 4 249 811€, mais de la renégociation de la dette qui nécessite comptablement une recette et une dépense d'investissement. Un nouvel emprunt d'un montant d'1 million à néanmoins été conclu en 2020.

CHAPITRE	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	TOTAL PERIODE
10 dotations fonds divers et réserve (sans 1068)	1 359 456,96	741 178,12	575 678,04	527 390,63	867 035,43	1 014 679,79	5 085 418,97
13 subventions d'investissement	148 134,16	269 357,04	324 504,79	387 951,30	444 157,09	1 123 547,10	2 697 651,48
27 autres immobilisations financières	35 444,04	17 285,21	18 165,80	19 091,27	20 063,89	21 086,04	131 136,25
16 emprunts	0,00	1 000 000,00	3 350 000,00	0,00	900 000,00	4 249 811,72	9 499 811,72
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 543 035,16</b>	<b>2 027 820,37</b>	<b>4 268 348,63</b>	<b>934 433,20</b>	<b>2 231 256,41</b>	<b>6 409 124,65</b>	<b>17 414 018,42</b>



## **SYNTHESE**

La situation financière de la commune d'Ambérieu-En-Bugey à fin 2020 est en très légère amélioration au regard de l'année 2019, et ce malgré la crise sanitaire qui a impacté lourdement les recettes de la Ville.

En effet le résultat de l'exercice laisse apparaître une épargne nette en hausse de 172 000 €. Cependant, les effets de la crise se prolongeant sur 2021, il convient d'être prudent et d'attendre les résultats de 2021 pour confirmer cette tendance.

**Face à cette situation la commune doit maintenir sa politique et poursuivre ses économies drastiques sur le fonctionnement pour permettre le remboursement du capital de la dette mais également d'autofinancer ses dépenses d'investissement.**

Pour cela elle est amenée à poursuivre son **effort de maîtrise** sur le fonctionnement et notamment sur les postes principaux à savoir les charges générales et la masse salariale.

# **ANALYSE ET RESULTATS PREVISIONNELS 2021**

## **FOCUS SUR L'ANNEE 2021**

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée à la COVID - 19 entraînant le maintien des dépenses supplémentaires pour la collectivité mais également une diminution des recettes de fonctionnement, néanmoins plus contenue.

Comme en 2020, l'impact de cette crise pour le tissu économique local reste incertain, tout comme les mesures qui seront mises en place par le gouvernement pour y faire face, ainsi que leur maintien dans les années futures.

De fait, les projections restent incertaines et particulièrement fragiles.

\*\*\*\*\*

## REALISATION DU BUDGET 2021

Chapitr e	Intitulé	Budgeté	Réajustemen t	Total BP	Réalisation	Taux réalisé
011	Charges à caractère général	3 657 872	104 263	3 762 135	3 347 242	88,97%
012	Charges de personnel	8 629 791	-373	8 629 419	6 733 289	78,03%
014	Atténuation de produits	243 000	0	243 000	105 326	43,34%
65	Autres charges de gestion courante	1 799 065	42 180	1 841 244	1 204 320	65,41%
66	Charges financières	177 582	337 915	515 497	245 029	47,53%
67	Charges exceptionnelles	13 400	12 452	25 852	21 071	81,51%
O42	Dotations aux amortissements	761 158	0	761 158	182 060	0
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>15 281 868</b>	<b>496 437</b>	<b>15 778 305</b>	<b>11 838 336</b>	<b>75,03%</b>
OO2	Solde d'exécution 2020	1 426 142				
13	Atténuation de charges	2 009 707	1 792 192	3 801 899	1 923 997	50,61%
70	Produits des services	799 281	0	799 281	858 568	107,42%
73	Impôts et taxes	11 421 582	34 999	11 456 581	9 428 384	82,30%
74	Dotations, subventions et participations	2 296 339	234 483	2 530 822	1 990 214	78,64%
75	Autres produits gestion courante	783 654	0	783 654	785 925	100,29%
76	Autres produits financiers	3 330	0	3 330	3 330	100,00%
77	Produits exceptionnels	26 000	30 243	56 243	292 013	519,20%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 766 035</b>	<b>2 091 916</b>	<b>19 431 809</b>	<b>15 282 432</b>	<b>78,65%</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	0	0	0	0	
16	Emprunt	1 154 362	4 180 350	5 334 712	1 221 003	22,89%
20	Immobilisations incorporelles	67 630	37 690	105 321	67 768	64,34%
204	Subventions d'équipements versées	18 750	0	18 750	0	0,00%
21	Immobilisations corporelles	836 486	692 783	1 529 269	224 431	14,68%
23	immobilisations en cours	1 149 064	328 876	1 477 939	665 721	45,04%
27	Autres immobilisations financières	298 052	0	298 052	264 081	88,60%
OO1	Solde d'exécution 2019		522 294	522 294		0
O41	Opérations patrimoniales		55 482	55 482		0

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 524 343</b>	<b>5 817 476</b>	<b>9 341 820</b>	<b>2 443 005</b>	<b>26,15%</b>
1068	Excédent de fonctionnement					
10	Dotations fonds divers et réserves	719 000	-300 000	419 000	231 396	55,23%
13	Subvention d'investissement reçues	2 009 707	1 792 192	3 801 899	1 877 902	49,39%
16	Emprunts et dettes assimilés		876 975	876 975	0	0,00%
O24	Produits de cession					0,00%
27	Autres immobilisations financières	22 161	0	22 161	22 160	100,00%
O40	Dotations amortissements	791 158	-30 000	761 158	172 309	0
O41	Opérations patrimoniales		3 696 774	3 696 774	26 067	0
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 542 026</b>	<b>6 035 941</b>	<b>9 577 967</b>	<b>2 329 834</b>	<b>24,32%</b>

## **FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE**

### **Structure des effectifs**

- 228 agents au 1<sup>er</sup> octobre 2021
- Représentant 192 agents en équivalent temps plein
- 169 femmes et 59 hommes
- Répartition par catégorie :
  - ❖ 9 % en catégorie A
  - ❖ 10 % en catégorie B
  - ❖ 81 % en catégorie C

<b>INTITULÉ</b>	<b>SITUATION EN JANVIER 2021</b>
Titulaires	186
Congé parental	-
Disponibilité	6
Détachement	1
Contractuels	35
Contrats aidés	-
Service civique	-
Effectif total	228
Total Equivalent Temps Plein	192

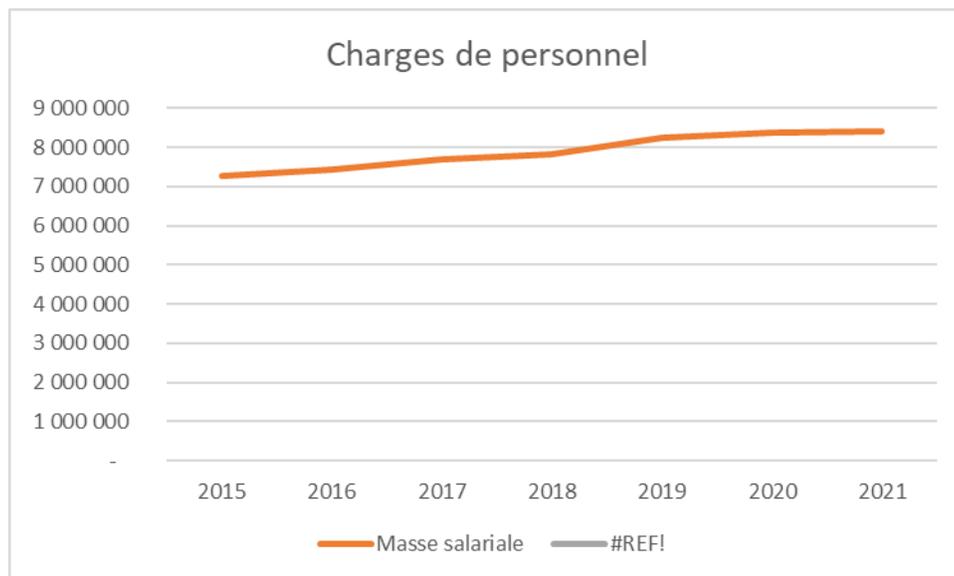
## Dépenses de personnel

Le budget prévisionnel pour l'année 2021, s'élève à 8 392 821 euros.

Conformément à la réglementation imposant un retour aux 1 607 heures annuelles, un important travail de réorganisation et de réforme du temps de travail est en cours et sera proposé au plus tard au Conseil Municipal d'avril 2022. En effet, un certain nombre de congés doivent être supprimés (jours ancienneté, jours mobiles, jours médailles, etc.) car ces derniers arrivent en déduction des 1607 légales. De fait, la Ville s'est engagée dans un dialogue social soutenu pour proposer des solutions permettant de répondre aux attentes et besoins du service public tout en garantissant un cadre soutenable pour les agents.

Les avantages en nature concernent un nombre limité de personnes : 11 bénéficient d'un repas le temps du déjeuner. Aucun agent ne bénéficie de logement de fonction ni de véhicule de fonction.

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tx annuel moyen
Masse salariale	7 276 648	7 432 354	7 685 739	7 830 630	8 230 303	8 374 309	8 392 821	2,56%



La répartition de la masse salariale pour 2021 s'établit comme suit :

VERSEMENT DE TRANSPORT	20 046,74 €
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	23 161,70 €
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION (CDG et CNFPT)	90 352,18 €
REMUNERATION PRINCIPALE + CHEQUES VACANCES	4 205 486,44 €
NBI ET SUPPLEMENT FAMILIAL	98 612,45 €
AUTRES INDEMNITES (TOUS REGIMES INDEMNITAIRES TITULAIRES)	1 339 483,10 €
REMUNERATIONS NON TITULAIRES (CONTRACTUELS + CHQ VACANCES)	431 052,40 €
REMUNERATIONS DES APPRENTIS	13 974,60 €
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	826 638,40 €
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 259 137,46 €
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	17 504,94 €
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	32 627,77 €
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX (Chèques vacances part employeur)	14 892,90 €
MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	19 000,00 €
AUTRES CHARGES (frais de séjours loisirs des enfants)	850,00 €

La répartition des heures supplémentaires s'établit comme suit :

2015	1 487 heures	24 576,86€
2016	941 heures	16 845,12€
2017	1 587 heures	29 061,61€
2018	887 heures	15 174,47€
2019	1 427 heures	25 989,56€
2020	567 heures	10 175,24€
2021 (au 01/10/21)	1 075 heures	20 567,95€

## LES ELEMENTS PREVISIONNELS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

<b>Dépenses</b>	<b>Montants</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montants</b>
DST sans les fluides	1 429 509,26	Atténuations de charges	35 000,00
Fluides et locations immobilières	1 294 326,89	Produits des services et du domaine	909 278,25
DAVC	502 770,00	Impôts et taxes	11 517 072,74
DAEVS	491 330,29	Dotations et participations	2 566 853,00
Police Municipale	20 135,00	Autres produits de gestion courante	567 710,34
Finances y compris les intérêts de la dette et amortissements	2 276 614,21	Produits financiers	9 024,49
DGS	360 013,00	Produits exceptionnels	52 184,90
Sécurité	57 324,00		
RH	8 629 896,33		
Informatique	273 833,40		
Etat civil / Accueil	9 330,00		
<b>Autofinancement</b>	<b>312 041,34</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 657 123,72</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 657 123,72</b>

<b>BUDGET INVESTISSEMENT 2022</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16 Emprunt en euros	994 371,56	021 Virement de la section fonctionnement	312 041,34
20 Immobilisations incorporelles 21 Immobilisations corporelles 23 Immobilisations en cours	1 721 085,48	13 Subventions d'investissement	584 166,77
27 Autres Immobilisations financières	253 676,22	10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA et TA)	601 589,25
		024 Produit des cessions	640 000,00
		Amortissement	831 335,90
		Emprunt prévisionnel	
<b>TOTAL</b>	<b>2 969 133,26</b>		<b>2 969 133,26</b>

# ELEMENTS STRUCTURANTS DE LA DETTE

## ETAT DE LA DETTE ET EVOLUTION DES RATIOS D'ENDETTEMENT

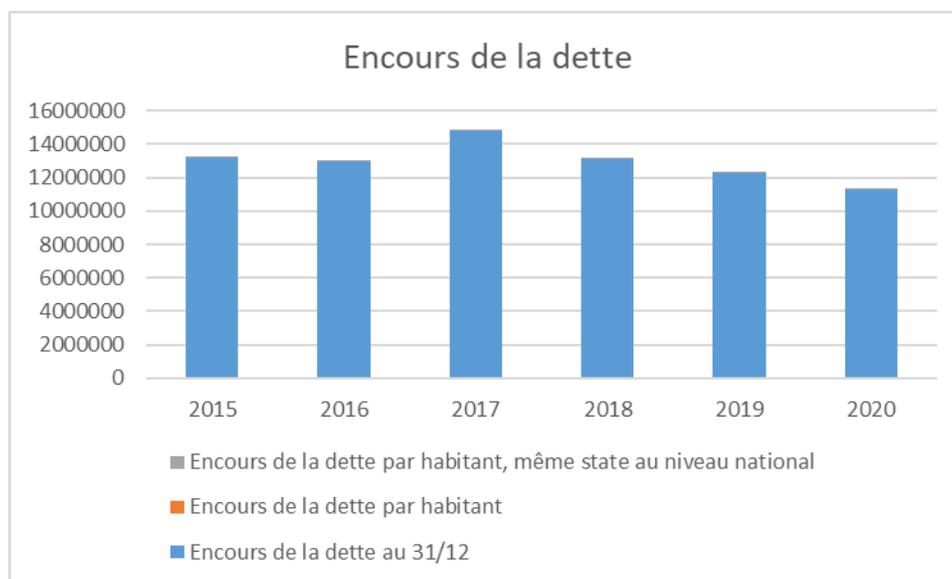
Le niveau d'endettement est un point de vigilance significatif, car l'emprunt constitue un élément majeur des recettes de fonctionnement et son remboursement pèse lourd tant dans les dépenses de fonctionnement (intérêts) que d'investissement (capital).

Ce niveau d'endettement très élevé ne permet pas de dégager de l'autofinancement, ou faiblement. En effet, si le ratio d'endettement de la commune est proche de celui de la strate, ce n'est pas le cas des recettes de fonctionnement qui sont significativement inférieure, justifiant une vigilance particulière.

La renégociation de la dette réalisée en 2020 a permis d'alléger le poids annuel de cette dernière en ré-étalant les montants. Cependant, cette opportunité ne se représentera pas avant un certain temps.

La capacité de désendettement en année s'obtient de la manière suivante :

**Encours de la dette au 31/12 / épargne brute = nombre d'années**



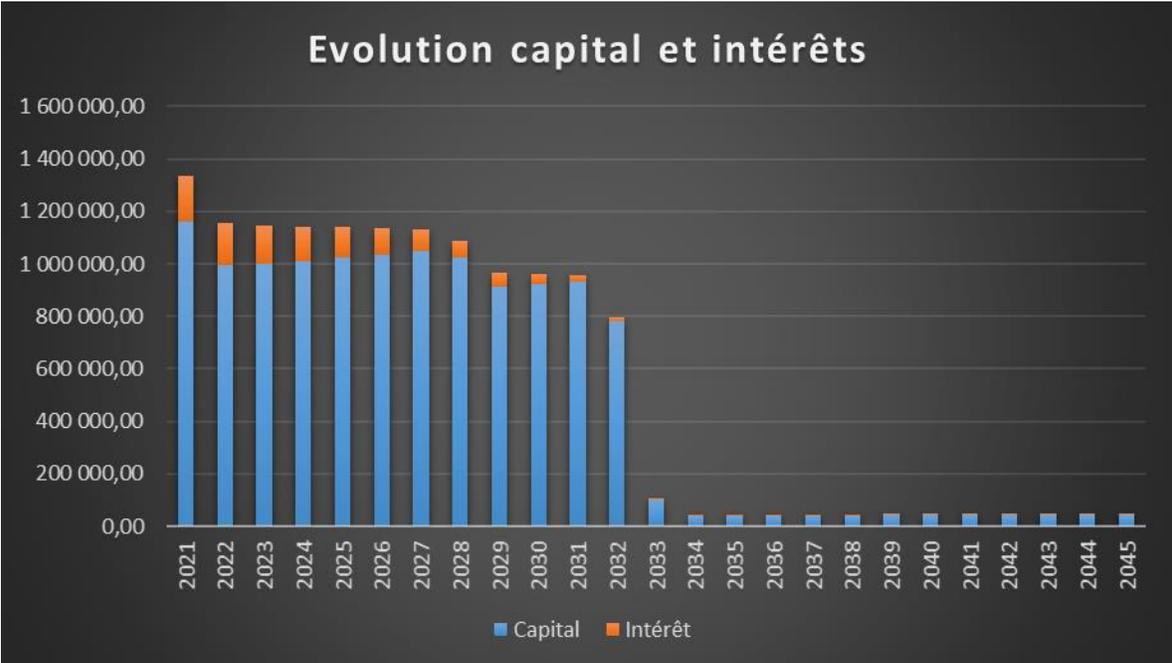
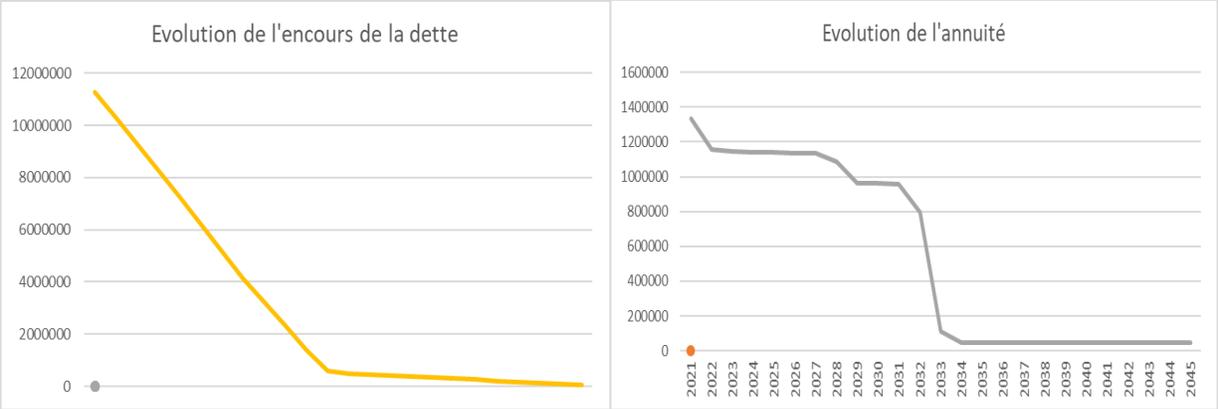
## ENCOURS DE LA DETTE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	13 229 378	12 956 035	14 783 849	13 094 024	12 267 266	12 445 751
Encours de la dette par habitant	936	920	1016	895	845	824
Encours de la dette par habitant, même state au niveau national	944	918	893	864	838	846

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette	13 229 378	12 956 035	14 783 849	13 094 024	12 267 266	12 445 751
Montant emprunté	0	1 000 000	3 350 000	0	900 000	4 249 812
Annuité en capital de la dette	2 048 627	1 793 821	2 007 019	2 137 079	2 121 094	1 336 395
Capital dette	1 474 007	1 273 342	1 521 916	1 690 094	1 726 758	1 160 196
Intérêts de la dette	574 620	520 479	485 103	446 985	394 336	176 198
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	88,55%	85,55%	97,60%	81,60%	74,39%	69,97%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	13,71%	11,84%	13,25%	13,32%	12,86%	8,29%

### **EVOLUTION DE LA DETTE JUSQU'A SON EXTINCTION**

Année	Capital	Intérêt	Annuité	Encours
2021	1 160 196,36	176 198,45	1 336 394,81	12 445 751,49 €
2022	994 371,56	162 762,27	1 157 133,83	10 291 183,57 €
2023	999 045,95	147 318,30	1 146 364,25	9 292 137,62 €
2024	1 011 233,88	131 805,23	1 143 039,11	8 280 903,74 €
2025	1 023 636,37	115 839,08	1 139 475,45	7 257 267,37 €
2026	1 036 257,53	99 771,77	1 136 029,30	6 221 009,84 €
2027	1 049 101,54	83 480,38	1 132 581,92	5 171 908,30 €
2028	1 021 754,25	67 025,58	1 088 779,83	4 150 154,05 €
2029	911 361,13	52 648,07	964 009,20	3 238 792,92 €
2030	920 925,18	39 632,90	960 558,08	2 317 867,74 €
2031	930 633,35	26 472,31	957 105,66	1 387 234,39 €
2032	781 723,02	13 314,19	795 037,21	605 511,37 €
2033	103 526,32	5 166,33	108 692,65	501 985,05 €
2034	39 956,65	4 166,48	44 123,13	462 028,40 €
2035	40 288,29	3 834,84	44 123,13	421 740,11 €
2036	40 622,69	3 500,44	44 123,13	381 117,42 €
2037	40 959,86	3 163,27	44 123,13	340 157,56 €
2038	41 299,82	2 823,31	44 123,13	298 857,74 €
2039	41 642,61	2 480,52	44 123,13	257 215,13 €
2040	41 988,24	2 134,89	44 123,13	215 226,89 €
2041	42 336,75	1 786,38	44 123,13	172 890,14 €
2042	42 688,14	1 434,99	44 123,13	130 202,00 €
2043	43 042,45	1 080,68	44 123,13	87 159,55 €
2044	43 399,71	723,42	44 123,13	43 759,84 €
2045	43 759,84	363,29	44 123,13	0,00 €



## **PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2021-2026**

La projection proposée, qui permettra d'avoir une vision sur 5 ans, a comme base de départ l'année 2020, puisqu'il s'agit pour la commune des dernières bases connues au jour de l'établissement du DOB. L'hypothèse prend en base la réduction notable établie et fiabilisée du fonctionnement, amorcée en 2020 et proposée pour 2021, qu'il conviendra de maintenir dans les années à venir.

### **LES INDICATEURS D'ÉVOLUTION DES DOTATIONS**

Les simulations de la DGF reposent sur les hypothèses suivantes :

- Faible évolution de la population : +0,8% par an (contre une moyenne d'évolution de 1,94% entre 2014-2020). La baisse de la population ayant été actée par calcul mathématique pour 2021 en raison de l'absence de recensement, il a été décidé de ne pas la prendre en compte et d'attendre le recensement 2022 qui devrait pour sa part, acter une hausse.
- Hausse modérée du potentiel financier et fiscal par habitant de la commune sous l'effet d'une hausse des bases de foncier bâti (effet de l'urbanisation et de la valorisation des bases) et de la croissance économique du territoire.

Il convient d'appeler à la prudence au regard de ces évolutions car à ce jour, les effets sur le bloc territorial de la crise économique mondiale qui s'amorce depuis la crise sanitaire ne sont pas connus.

### **Dotation Forfaitaire (DF)**

La dotation forfaitaire est marquée par une baisse constante depuis de nombreuses années. L'hypothèse de projection se base donc sur une diminution d'environ 5 % par an jusqu'en 2027. Si cette évolution se confirme, la commune perdra encore 292 404 €. La projection est donc proposée avec une évolution moyenne en concordance avec les deux dernières années et en rapport avec la PLF 2021.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation forfaitaire	1 103 795	1 048 605	996 174	946 366	899 047	854 095	811 390

### **Dotation Solidarité Urbaine (DSU)**

La DSU a bénéficié d'une évolution d'environ 9 % sur les 6 dernières années pour subir une diminution de 1 % entre 2019 et 2020. Il est proposé développer une hypothèse d'évolution stagnante pour les 6 prochaines années, soit un maintien de recette à hauteur de 405 000€.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DSU	404 573	405 000	405 000	405 000	405 000	405 000	405 000

## **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**

Une baisse de 10 % est constatée sur les dernières années. Aussi, il est proposé de projeter cette diminution.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation de péréquation	39 630	35 667	32 100	28 890	26 001	23 401	21 061

## **L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 – 2026**

Au regard des difficultés que rencontre la commune, il sera nécessaire de définir et maintenir, dans les prochaines années, une gestion rigoureuse et drastique sur le fonctionnement de manière à permettre de libérer un léger autofinancement. Ce dernier pourra permettre le maintien du minimum d'investissement nécessaire au fonctionnement de base des structures. Néanmoins, le principe de réalité impose de constater une évolution de ces dépenses, sur les bases suivantes :

- Une évolution de près de 12 % sur la période des dépenses à caractère général, principalement en lien avec l'évolution du coût des fluides.
- Une maîtrise des dépenses de personnel, limitées à 1.5 % par an.
- Une augmentation du fonds de péréquation pour près de 8 % sur la période.
- Une diminution des charges de gestion courante pour près de 13 % sur la période.
- Une diminution des charges financières dans une logique de purge de la dette.

## **L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 – 2026**

- Pas d'augmentation des taux d'imposition. Un dynamisme naturel de 1% par an soit 2.21% sur la période.
- Une restructuration des recettes issues des produits des services à compter de 2022 à hauteur de ce qui était constaté en 2019, puis un gel de ces montants jusqu'en 2026.
- Une diminution des dotations, notamment de la DGF, entraînant sur la période une baisse globale de 24 % des dotations et participations.
- Une diminution de près de 20 % des autres produits de gestion courante, en raison notamment de l'absence de certitudes quant à la location de la structure Ex Guy Noel.
- Stabilité ou faible évolution des autres recettes de fonctionnement, sous réserve des cessions foncières qui pourront apporter des modifications à la situation.

## **L'EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 – 2026**

Dès 2021, il convient d'être particulièrement vigilant sur les dépenses d'investissement. En effet, tel que présenté dans le présent rapport, le difficile équilibre budgétaire de la commune la contraint à revisiter à la baisse sa capacité d'investissement. Il conviendra prioritairement d'honorer les dépenses obligatoires et relevant de la sécurité de tous et du maintien en état convenable de notre patrimoine (Dalkia, éclairage public, voirie, extincteurs, EPF, GFU, HAISSOR...). Une fois ces obligations prioritaires remplies, les marges de manœuvre qui potentiellement pourraient se dégager devront être finement étudiées.

Tant que la lisibilité budgétaire sera altérée, il est prudent de n'engager que des opérations d'investissement décidés au regard de la capacité d'autofinancement nette qui sera susceptible d'être libérée chaque année.

Les projections se basent sur les hypothèses suivantes :

- Une diminution régulière du montant de la dette,
- Une augmentation de l'enveloppe des immobilisations corporelles, notamment à compter de 2025, en vue de la réalisation du projet qui sera arrêté sur la place Sémard.
- Le maintien de l'ensemble des autres dépenses nécessaires au maintien a minima en condition de sécurité des infrastructures municipales.

## **L'EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 – 2026**

Les seules recettes d'investissement seront principalement le FCTVA et la taxe d'aménagement. Le FCTVA (16,404%) est perçu en N+2, appliqué sur 90 % des dépenses d'équipement et le produit des cessions immobilières éventuelles. Les recettes pourront, ponctuellement, être complétées par certaines cessions. En tout état de cause, le recours à l'emprunt ne devra pas être mobilisé sur les prochaines années, au risque de venir peser trop lourdement sur les finances de la ville.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2021 – 2026

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits réels courants de fonctionnement (A)	17 286 068	16 595 914	16 275 905	15 582 698	15 301 866	15 259 808
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	14 337 742	14 340 265	14 425 144	14 608 307	14 795 762	14 988 387
<b>Epargne de gestion (C = A - B)</b>	<b>2 948 326</b>	<b>2 255 649</b>	<b>1 850 761</b>	<b>974 391</b>	<b>506 104</b>	<b>271 421</b>
Résultat financier (D) (chapitre 76 -chapitre 66)	-512 167	-153 825	-146 416	-131 944	-116 097	-100 056
Résultat exceptionnel (E ) (chapitre 77-chapitre67)	32 391	-29 116	-39 300	-39 300	-39 300	-39 300
<b>Epargne brute (F = C + D + E)</b>	<b>2 468 549</b>	<b>2 072 708</b>	<b>1 665 045</b>	<b>803 147</b>	<b>350 706</b>	<b>132 065</b>
Remboursement capital dette et assimilés (G)	1 160 196,36	994 371,56	999 045,95	1 011 233,88	1 023 636,37	1 036 257,53
<b>Epargne nette (H = F - G)</b>	<b>1 308 353</b>	<b>1 078 337</b>	<b>665 999</b>	<b>-208 087</b>	<b>-672 930</b>	<b>-904 192</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement (I)</b>	<b>5 333 029</b>	<b>1 974 762</b>	<b>1 098 374</b>	<b>1 089 725</b>	<b>2 035 824</b>	<b>2 081 923</b>
Dépenses d'équipement brut	5 333 029	1 974 762	1 098 374	1 089 725	2 035 824	2 081 923
<b>Recettes réelles d'investissement (hors emprunt) (J)</b>	<b>4 361 002</b>	<b>1 825 756</b>	<b>657 519</b>	<b>439 596</b>	<b>793 334</b>	<b>1 158 334</b>
<b>Recettes FCTVA, TA et subventions</b>	<b>4 308 002</b>	<b>1 185 756</b>	<b>589 519</b>	<b>439 596</b>	<b>793 334</b>	<b>1 158 334</b>
Cessions	53 000	640 000	68 000	0	0	0
<b>Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de clôture (L = H - I + J + K)</b>	<b>336 326</b>	<b>929 331</b>	<b>225 144</b>	<b>-858 216</b>	<b>-1 915 420</b>	<b>-1 827 781</b>

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,54%	58,25%	58,54%	58,66%	58,78%	58,89%
(DRF + capital de la dette) / RRF (= MAC )	89,66%	92,40%	94,77%	100,24%	102,58	103,56
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	30,85%	11,90%	6,75%	6,99%	14,97	7,87
Encours de la dette au 31/12	11 291	10 301	9 306	8 298	7 276 202,00	6 240 582,00
Encours de la dette / RRF	389,00	844,00	600,00	130,00	47,55%	40,90%
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>4,57</b>	<b>4,97</b>	<b>5,59</b>	<b>10,33</b>	<b>20,75</b>	<b>47,25</b>

Les prévisions de recettes en termes d'investissement étant incertaines, notamment car ces dernières reposent sur des subventions qui pourront être obtenues dans les années à venir, il est normal que les perspectives finales apparaissent en très large évolution négative. Cependant, même s'il convient de relativiser cette perspective, elle doit alerter sur les mesures nécessaires à prendre pour poursuivre la revitalisation des finances de la ville.

**Cette projection est basée sur une évolution modérée des dépenses et recettes en fonctionnement telle que présentée dans le présent rapport. Aucun emprunt n'est projeté pour ne pas alourdir encore le poids de la dette sur le budget. Au regard de ces éléments, il apparaît essentiel de poursuivre les efforts sur les économies de fonctionnement et la recherche de financements pour tendre au plus vite au retour d'une Capacité d'Autofinancement permettant la reprise d'opérations et programmes d'investissement.**

# **LEXIQUE**

## **Les principaux postes de dépenses en fonctionnement**

### Charges à caractère général – Chapitre 011

Achats de fournitures : carburants, fournitures, entretien

Services extérieurs : prestations avec les entreprises, entretien et réparations, assurances, impôts et taxes

### Dépenses de personnel – Chapitre 012

Rémunérations des titulaires, non titulaires, charges sociales : cotisations (URSSAF, ASSEDIC, caisses des retraites...)

### Reversements de fiscalité – Chapitre 014

Attribution de compensation,

Contribution FPIC

### Autres charges de gestion – Chapitre 65

Indemnités et formation des élus,

Subventions aux associations,

Subventions d'équilibre au budget annexe,

Participation centre nautique, CCAS,

Redevances pour concession brevets et licences informatique.

## **Les principaux postes de recettes en fonctionnement**

### Produits des services

Ventes

Tarifification des services

### Impôts et taxes

Contributions directes : fiscalité des ménages set autres recettes fiscales

Attribution de compensation versée par la Communauté de Communes

### Dotations et participations

Dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP)

Subvention de fonctionnement (état, région, département...)

Participations d'autres organismes (CAF....)

Compensations fiscales par l'Etat

### Autres produits de gestion

Redevances (locations d'immeubles ...)

### Produits exceptionnels